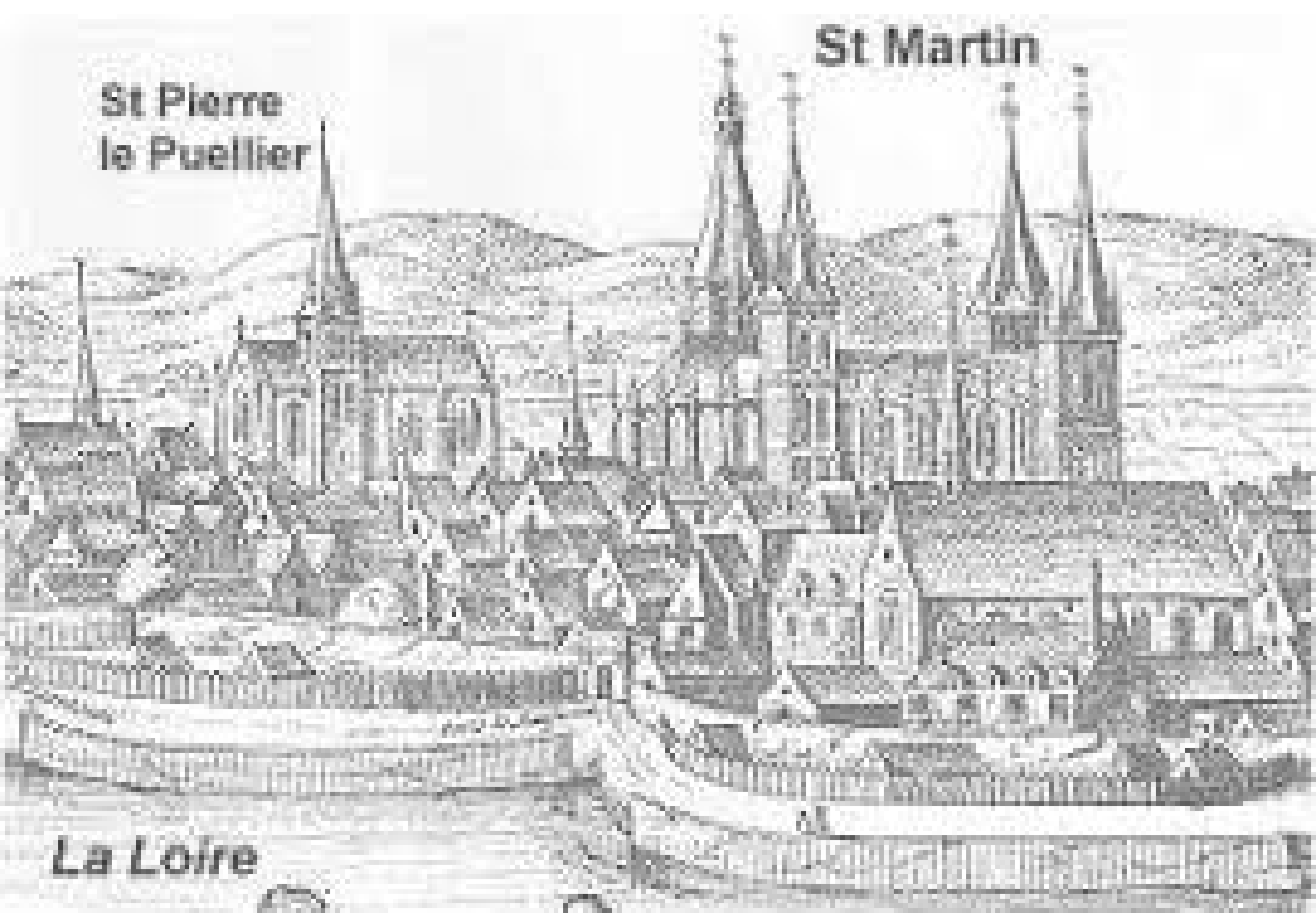


**St Pierre
la Puellier**

St Martin

La Loire



Journal de la réception d'un chanoine de Saint-Martin de Liège par le noble chapitre de Saint-Martin de Tours

par MM. Pierre GASNAULT et Philippe GEORGE*

En 1738, le chanoine liégeois Albert Lerond entreprit un pèlerinage à Saint-Martin de Tours dans le but principal d'obtenir des reliques du saint. Il a laissé de ce voyage un "Journal" dont l'intérêt est grand pour Liège mais aussi et surtout pour Tours. Son édition critique permettra d'éclairer plus d'un aspect de la vie tourangelle au XVIII^e siècle.

Albert Lerond et son "Journal"

En 1746, dans les Pièces justificatives de son *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu*, le jésuite Jean Bertholet publia une *Lettre de Mr. Le Rond, chanoine de Saint-Martin aux Messieurs de son Chapitre*. C'est en réalité une première édition du "Journal" de Lerond⁽¹⁾. Toutefois l'édition de 1746 de Bertholet est plus rare que ses rééditions de 1781 et surtout de 1846, la plus diffusée, qui ne comprennent pas cette Lettre. Nous voudrions remercier Mme Berthe Colman-Lhoist qui nous a incité à faire quelques sondages dans les abondantes archives de la collégiale Saint-Martin de

* La partie liégeoise de cette introduction a été écrite par M. George et la partie tourangelle par M. Gasnault. L'établissement du texte du journal et des pièces annexes est leur œuvre commune, l'annotation celle de M. Gasnault.

(1) BERTHOLET Jean. - *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu, avec la vie des bienheureuses Julienne et Ève, toutes deux originaires de Liège*, Liège, 1746, 316-CXI p. Notice sur cet ouvrage par Jean-Pierre Delville dans le catalogue de l'exposition *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Liège, 1990, n° 17, p. 50-51.

Liège conservées aux Archives de l'État de Liège, où nous avons eu la chance de retrouver une copie du Journal, dans les Recès capitulaires du chapitre. Il se présente sous la forme d'un manuscrit d'une soixantaine de feuillets de grande écriture et il est rédigé à l'adresse du chapitre de Saint-Martin de Liège. La langue en est simple et est de nature à faire partager les sentiments et les émotions du chanoine.

Albert Lerond était chanoine de Saint-Martin de Liège depuis 1722 ; il est mort en 1744⁽²⁾. Il était originaire de Liège. Deux affaires le mettent en scène : tout d'abord une mission auprès de la cour royale française à propos de la confrérie du Saint-Sacrement, ensuite le rétablissement de rapports avec le chapitre de Tours et surtout l'obtention de reliques de saint Martin. Quelques lettres sont conservées sur ces deux affaires qui sont d'ailleurs consécutives⁽³⁾. Il se rendit à Paris pour la première affaire avec le doyen de Saint-Martin de Liège, Tilman Dossin, puis poursuivit seul sa route vers Tours, réalisant ainsi, comme il le dit, un rêve d'enfant.

Les relations Liège-Tours

L'évêque de Liège Éracle (959-971) voulait déplacer sa cathédrale sur le Publémont et l'église qu'il y avait fait élever devait être ainsi primitivement dédiée à "Sainte-Marie et à Saint-Lambert"⁽⁴⁾. Pour diverses raisons, ce changement n'eut pas lieu. L'Église du Publémont où Éracle reçut sépulture, deviendra collégiale et elle sera dédiée à saint Martin. Le chanoine Anselme, dans sa chronique (vers 1056), parle de la collégiale Saint-Martin, fondation d'Éracle. Le titre de saint Martin apparaît pour la première fois dans un acte diplomatique sous l'épiscopat de Notger (972-1008).

Des hypothèses sur les raisons du choix de Martin comme titulaire de cette église ont été formulées par Jean-Louis Kupper. La conjonction de plusieurs éléments intéressants semble en effet particulièrement significative. Tout d'abord, par le choix de saint Martin comme patron d'une collégiale liégeoise, Notger honorerait un saint "robertien", saint protecteur des princes capétiens dont l'évêque de Liège souhaitait l'alliance avec la cour impériale. Ensuite l'évêque est un des familiers de l'impératrice Adélaïde (+999) qui voue une dévotion particulière à saint Martin. Enfin "forteresse sacrée" sur le Publémont, la collégiale occupe une place déterminée dans la topographie liégeoise, près d'une porte de la cité vers la route de Huy, et l'on se rappellera, avec Sulpice Sévère, comme le fait remarquer Jean-Louis Kupper, que c'est précisément près d'une porte à Amiens que saint Martin accomplit l'acte de charité qui le rendit célèbre.

(2) Nous devons ces renseignements biographiques à M. l'abbé A. DEBLON, archiviste de l'évêché de Liège, que nous remercions très vivement. Voir aussi E. SCHOOLMEESTERS, *Obituaire des chanoines de Saint-Martin (1727-1750)*, dans *Leodium*, t. XII, 1913, p. 114.

(3) Trois documents sont conservés par les Archives paroissiales de Saint-Martin de Liège sous la référence III C 8 : deux lettres de Lerond à ses confrères de Liège du 28 septembre et du 16 novembre 1738 et une lettre non datée (après 1738) du même au cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun, pour lui demander de faire partie de la confrérie du Saint-Sacrement. Nous remercions M. le Doyen J. GÖFFRINET de nous en avoir facilité la consultation.

(4) Pour tout ceci nous nous permettons de renvoyer à la contribution de Jean-Louis KUPPER et à la nôtre dans le catalogue de l'exposition *Saint-Martin*, p. 15-22 et 89-120.

Au XII^e siècle, au plus tard, une tradition se fit jour selon laquelle l'évêque Éracle gravement malade obtint sa guérison au tombeau de saint Martin de Tours et qu'à la suite de ce miracle il fit le vœu d'édifier la collégiale. Le plus ancien manuscrit où se trouve consignée cette tradition est un recueil de Miracles de la seconde moitié du XII^e siècle ; le premier de ces Miracles, relatif à la guérison d'Éracle, veut expliquer la fondation du chapitre. " Ces récits ont été rédigés à Tours"⁽⁵⁾. Un pseudo-acte de 963 retranscrit l'essentiel du miracle et de plus ajoute un paragraphe uniquement consacré à la confraternité établie entre les chapitres de Tours et de Liège, dont ne parle absolument pas le miracle.

Le cistercien Gilles d'Orval est le premier chroniqueur liégeois à faire part de cette tradition en retranscrivant, vers 1251, le miracle et l'acte prétendu d'Éracle⁽⁶⁾. On en trouve par ailleurs écho dans un chirographe de 1200 émanant du chapitre de Tours, premier acte diplomatique qui explique et renouvelle la fraternité avec Liège liant Liège à la cité tourangelles⁽⁷⁾.

Dans la première moitié du XIII^e siècle, le chanoine de Saint-Martin de Tours, Péan Gatineau, introduisit le récit de la guérison d'Éracle dans son grand poème français consacré à la vie et aux miracles de saint Martin⁽⁸⁾. Ce poème fut transposé en prose au début du XV^e siècle⁽⁹⁾ et il fut plusieurs fois imprimé sous cette forme à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle⁽¹⁰⁾.

La confraternité entre les deux chapitres va persister au cours des siècles. Elle est sans cesse rappelée lors des visites de chanoines liégeois à Tours et lors de l'octroi de reliques. Elle a été renouvelée en 1200, 1251, 1317, 1489, 1507, 1516, 1634, 1657 et 1738⁽¹¹⁾. Au début du XIII^e siècle, en tout cas, des visites régulières s'effectuent entre Tours et Liège. Les chanoines ont droit à une place dans le chœur et aux distributions journalières comme leurs confrères étrangers, et un office, avec sonneries de cloches, est célébré dès l'annonce de la mort d'un d'entre eux⁽¹²⁾. En 1738, le poly-

(5) VAN DER STRAETEN Joseph. - *Les manuscrits hagiographiques de Charleville, Verdun et Saint-Mihiel*, Bruxelles, 1974, p. 22-24 (*Subsidia hagiographica*, n° 56) ; J. VAN DER STRAETEN, *Le recueil de miracles de saint Martin attribué à Herbene*, dans *Anactia Bollandiana*, t. XCV, 1977, p. 95. Une édition de ce miracle est donnée sur la base d'autres manuscrits par J. VAN DER STRAETEN, *Les manuscrits hagiographiques d'Orléans, Tours et Angers*, Bruxelles, 1982, p. 166-168 (*Subsidia hagiographica*, n° 64). Le Père VAN DER STRAETEN a eu l'extrême gentillesse de nous communiquer une copie du ms 117 de Charleville qu'il a répertoriée, mais qu'il n'a pu utiliser pour son édition. Une seule variante importante est à noter : le nom de l'évêque de Liège n'est pas précisé (*episcopus quidam Leodiensis*). Une nouvelle édition ne semble pas nécessaire.

(6) *Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, t. 25, Hanovre, 1880, p. 54-55.

(7) Archives de l'État à Liège. Chartrier de Saint-Martin, n° 12. Ce document a été présenté lors de l'exposition *Saint-Martin* et nous lui avons consacré une notice (n° 33, p. 110). Voir aussi document n° 5.

(8) Manuscrit français 1043 de la Bibliothèque nationale, édité par Werner SÖDERHJELM, Péan Gatineau. *Leben und Wunderthaten des heiligen Martin*, Tübingen, 1896, p. 262-265, vers 8738-8887.

(9) Manuscrit 1025 de la Bibliothèque municipale de Tours, édité par Casimir Chevalier, *Les beaux miracles de monseigneur saint Martin*, Tours, 1874, p. 36-40.

(10) GUIGNARD Jacques. - *Sur quelques éditions de "La vie et miracles de monseigneur Saint Martin"*, dans *Trésors des bibliothèques de France*, t. VI, 1938, p. 196-218.

(11) SCHOONBROODT J.-G. - *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Martin à Liège*, Liège, 1871.

(12) Péan GATINEAU précise ces obligations réciproques dans son rituel (*Rituel de Saint-Martin de Tours*, éd. A. Fleuret, Paris, 1899-1901, p. 136 et 142-143). Voir aussi E.-R. VAUCELLE, *La collégiale de Saint-Martin de Tours des origines à l'avènement des Valois*, Tours, 1907, p. 224-225.

graphe liégeois Saumery écrit : " La Confraternité spirituelle, qu'il [le chapitre de Saint-Martin de Liège] a avec celui de Tours, est aussi ancienne que son établissement. Cet honneur lui fut procuré par Éracle son fondateur, qui voulut non seulement que les Rits de l'Église Métropolitaine de Tours fussent observés dans celle qu'il dédioit au Patron de la première, mais encore que le nouveau Chapitre tint à l'ancien par une espèce d'alliance spirituelle ; voici en quoi elle consiste. Lorsqu'un Chanoine de Tours vient à Liège, il a droit de prendre séance au Chœur, et il a part aux distributions manuelles ; la même chose s'observe à Tours à l'égard d'un Chanoine de S. Martin de Liège. Les noms des chanoines, qui meurent, sont respectivement, envoyés aux deux Chapitres, qui font les prières et les services, que l'on a coutume d'y faire pour le repos des défunts⁽¹³⁾. Le chanoine Lerond constate sur place la persistance de ces coutumes : "Après qu'on eut donné la paix, Mr l'abbé Morainville, ponticateur, vint me présenter la pièce d'or, en me disant " *Accipe hoc, Domine, in signum confraternitatis* " ; anciennement on donnoit une médaille d'or, qui avoit l'effigie de st Martin, mais à présent ils sont dans l'usage de ne présenter qu'une pièce d'or monnayée ; celle que jay recu valoit huit escus " et il a également droit aux distributions qui se font dans le chœur.

Si la majorité des historiens penche pour voir dans la tradition de la guérison d'Éracle une " narration ridicule et certainement apocryphe "⁽¹⁴⁾, aucun ne s'est posé la question des raisons de son apparition⁽¹⁵⁾. Et pour cause, par manque de sources. Toutefois est-il téméraire de conjecturer qu'il était difficile pour un Liégeois d'avant le milieu du XII^e siècle — date du plus ancien manuscrit qui renferme la légende — de comprendre les motivations d'Éracle. Son projet de déplacement de la cathédrale est en effet méconnu de l'historiographie médiévale et moderne. Ce sont les historiens contemporains qui l'ont mis en évidence à partir des maigres sources disponibles. Aussi n'aurait-on pas cherché une explication à la fondation et au titre choisi ? Pour faire oublier ce téméraire déplacement de cathédrale, on aurait inventé cette histoire à une époque qui devrait se situer entre l'épiscopat d'Éracle (959-971) et le milieu du XII^e siècle, une fourchette de deux siècles, où, sans argument probant, et fort des hypothèses exprimées plus haut, nous aurions tendance à privilégier l'épiscopat de Notger, celui qui peut-être a " rétabli l'église au milieu du village ! " La première mention du titre martinien liégeois apparaîtrait d'ailleurs sous son épiscopat si l'on veut bien faire confiance à l'acte rédigé sous son épiscopat. Reste à expliquer la confraternité établie entre Tours et Liège. Y voir en Éracle l'initiateur serait supposer qu'il ait

(13) SAUMERY P.-L. - *Les délices du pays de Liège ou description historique, géographique, t. I, Liège, 1738, p. 128* ; BERTHOLET, *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu*, éd. 1746, écrit : " Cette confraternité consiste dans une union de prières et de suffrages pour les défunts des deux églises et quand un chanoine de Tours vient à Liège ou que l'un de Saint-Martin de Liège va à Tours, on les y reçoit honorablement ; ils assistent au chœur et y occupent la première place ".

(14) Compte rendu de l'ouvrage de S. BALAU par A. PONCELET dans *Analecta Bollandiana*, t. XXII, 1904, p. 331.

(15) Hormis peut-être E. MARÉCHAL, *Éracle et la fondation de la collégiale Saint-Martin à Liège (959-971)*, Liège, 1894, qui évoque cette problématique.

lui-même renoncé à son projet de déplacement de la cathédrale... alors Notger aussi⁽¹⁶⁾.

Le Journal de Lerond apporte beaucoup de détails sur cette confraternité. Il décrit par le détail tout le cérémonial qui l'attend à son arrivée à Tours le 19 septembre 1738. Après réceptions et banquets dignes de la réputation de la région, il a enfin droit à une visite de la Trésorerie et la discussion s'engage pour obtenir des reliques de saint Martin. L'affaire est soumise à un chapitre général. Outre des recommandations de la Cour de France⁽¹⁷⁾ et des chanoines de Saint-Martin de Liège⁽¹⁸⁾, Lerond développe l'argument suivant : les reliques de saint Martin ont subi les ravages des guerres de religion⁽¹⁹⁾ ; en en confiant quelque parcelle à Liège, les chanoines de Saint-Martin de Tours se prémuniraient ainsi contre un éventuel mauvais sort qui pourrait encore les affecter dans l'avenir et, dans pareil cas, ils pourraient récupérer quelques reliques données à Liège. Cet argument soutenu avec brio tout au long de la discussion par Lerond semble avoir porté puisque le procès-verbal d'ouverture de la chässe rappelle qu'il est " aux charges par Messieurs de St-Martin de Liège de conserver précieusement les dites reliques sans pouvoir les partager avec autres qu'avec ces Messieurs (de Tours) en cas que par quel fâcheux accident, ils se trouvaient privés de celles qui leur restent⁽²⁰⁾. L'accord est finalement donné et l'ouverture de la chässe de saint Martin prévue pour le 23 novembre. Malheureusement la clé de cette chässe est égarée et ce n'est que le lendemain que l'on se décide à forcer la serrure. Un orfèvre scie un morceau du crâne qui est ajouté à un morceau du drap d'or avec lequel le saint fut enseveli ; le tout est posé dans une " urne " scellée du sceau du Chapitre de Tours. Les dents de la scie utilisée par l'orfèvre seront par la suite insérées dans de petits reliquaires en argent. Une copie du procès-verbal d'ouverture suit le Journal ; on y trouve confirmation du contenu du reliquaire. Celui-ci est le buste en argent doré confectionné en 1639 par l'orfèvre parisien Philippe Debonnaire⁽²¹⁾.

(16) Il faut logiquement que l'église fondée par Éracle soit dédiée à saint Martin pour comprendre l'établissement d'une confraternité avec Tours. Notons en passant que Saint-Martin de Tours n'est pas une église cathédrale.

(17) N'oublions pas que Lerond revenait de Versailles où il avait sollicité la protection de la famille royale pour la confrérie du Saint-Sacrement (voir les lettres du roi et de la reine aux chanoines de Liège de septembre 1738 publiées par BERTHOLET, *op. cit.*, rééd. de 1846, p. XXI-XXII) et que le roi de France était abbé laïc de Saint-Martin de Tours.

(18) Voir document n° 2.

(19) En 1562, Saint-Martin de Tours fut pillé par les Huguenots. Guillaume FANIUS, chanoine de Saint-Martin de Liège, est sous le choc de ces événements lorsqu'il écrit " et ce qui est plus horrible aux oreilles pieuses, rompant par force es sépulchres des morts ont prins les os du glorieux s. Martin, les ont bruslez et reduits en cendres et iceux curieusement rassemblez jusques a la dernière pouldre jectez en la rivière de Loire, pour d'icelles saintes reliques raser de dessus la terre le soulas et la memoire " (d'après Lambert LE RUIE, *Histoire mémorable de S. Julienne vierge, jadis prieure de la maison de Cornillon*, Liège, 1598, p. 249). Voir André STEGMANN, *Le tombeau de saint Martin et les guerres de religion*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XLVII, 1961, p. 106-107.

(20) Voir document n° 4.

(21) LELONG Charles. - *Le tombeau de saint Martin*, dans *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XLII, 1988, p. 116. Le buste de 1639 remplaçait un autre du début du XIV^e siècle, visible sur une miniature au fol. 101 du ms 1023 de la Bibliothèque municipale de Tours (reproduite dans l'ouvrage de Sharon FARMER, *Communities of saint Martin. Legend and ritual in medieval Tours*, Ithaca, London, 1991, p. 300), qui fut détruit en 1562 par les Huguenots. Le buste de 1639 a lui-même été détruit en 1793 et on n'en connaît pas de représentation figurée (communication de M. Charles LELONG que nous remercions très vivement).

Un autre intérêt du Journal est l'approche qu'il permet du culte des reliques des saints en cette première moitié du XVIII^e siècle. La scène de l'ouverture de la châsse décrite avec soin et émotion est particulièrement significative par les "témoignages publics de piété" révélés.

Mais le voyage de Lerond s'insère aussi dans un contexte particulier, celui de l'enrichissement du trésor de la collégiale Saint-Martin de Liège qui est l'histoire d'une quête séculaire acharnée de reliques de l'évêque de Tours⁽²²⁾. Depuis 1200, au moins, des reliques sont offertes par les Tourangeaux. Cette même passion anime Lerond lorsqu'il écrit : "Le desir de posséder une portion de ce pretieux Trésor m'en a fait demander, en vertu de l'union étroite de confraternité qu'il y a entre nos églises respectives de Saint-Martin"; ces confraternités, comme nous l'avons maintes fois répété⁽²³⁾, sont bien à mettre en relation avec les "voyages" des reliques; nous en obtenons ici plus d'une preuve de confirmation.

En 1739, pour honorer les reliques rapportées de Tours et à l'approche du jubilé de la Fête-Dieu, dont Saint-Martin de Liège est le berceau, se fait jour un projet d'un buste-reliquaire de saint Martin, projet vite abandonné⁽²⁴⁾. On ne conserve aucune trace par la suite des reliques ramenées par Lerond. Seule en reste la description précise du procès-verbal.

Ce journal est aussi une justification de Lerond vis-à-vis de ses supérieurs quant à la longueur de son séjour à Tours, puisqu'il ne quittera la ville de saint Martin que le 18 janvier 1739.

Les éléments tourangeaux

Le Journal du chanoine Albert Lerond et les documents qui le complètent constituent un témoignage de première importance pour une meilleure connaissance de l'abbaye de Saint-Martin de Tours et de la vie tourangelles dans la première moitié du XVIII^e siècle⁽²⁵⁾. Ils attestent en particulier combien les chanoines de cette époque avaient le souci de s'acquitter de leurs obligations religieuses, malgré les contraintes qu'elles leur imposaient, comme celle de chanter matines à 4 heures du matin aux fêtes doubles et à 5 heures et demie les autres jours. Grâce à cette documentation, il est possible de percevoir dans quelques cas particuliers l'application concrète des règles liturgiques définies par le célèbre Rituel

(22) Sur le trésor des reliques de Saint-Martin de Liège, voir notre contribution au catalogue de l'exposition *Saint-Martin*, p. 95-97.

(23) Nous travaillons actuellement sur ce sujet des confraternités (voir Philippe GEORGE, *Les reliques de Stavelot-Malmédy. Nouveaux documents*, Malmédy, 1989, p. 18, et idem *Les confraternités de l'abbaye bénédictine de Stavelot-Malmédy au Moyen Age*, dans *Actes du 4^e Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, Liège, 1992, t. I, P. 160-161).

(24) COLMAN-LHOIST Berthe. - *Aménagements à la collégiale Saint-Martin à Liège au XVIII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux Liège*, t. X, n° 216, 1982, p. 142.

(25) Lerond a toutefois puisé une partie de ses informations dans l'ouvrage de Nicole GERVAISE, *La vie de saint Martin, évêque de Tours, avec l'histoire de la fondation de son église et ce qui s'y est passé de plus considérable jusqu'à présent*, Tours, 1699, et dans celui du père Jean-Baptiste LE BRUN-DES MARETTES, *Les voyages liturgiques de France ou recherches faites en diverses villes du royaume*, Paris, 1718, p. 120-139, mais il en a confronté les données avec la réalité de la pratique.

de Péan Gatineau, par exemple les modalités de la réception d'un chanoine, la pratique de la *laus perennis* à la Saint Martin d'hiver, le déroulement de la messe solennelle à cette même fête, l'usage de la communion générale aux grandes fêtes, etc. D'autres précisions sont fournies sur l'habit de chœur des chanoines, la tenue du chapitre général, la manière de procéder à la reconnaissance des reliques. Ces textes confirment ce que l'on savait déjà sur les reliques de saint Martin alors conservées "trois fragments considérables d'un crâne humain" et "un petit os du bras" et sur les deux reliquaires qui les renfermaient, ainsi que sur le dépôt de ces deux reliquaires dans le trésor de l'église et non plus dans le tombeau⁽²⁶⁾. Pour l'histoire des bâtiments de la collégiale, il est à noter que la cérémonie de l'ouverture du reliquaire du crâne et du partage des reliques se déroula dans la chapelle Saint-Jean du cloître, ancienne salle capitulaire qui est devenue depuis peu le musée Saint-Martin.

Plusieurs précisions sont apportées sur le nombre des chanoines et des autres bénéficiers de la collégiale, sur certaines modalités de la collation et de la résignation des bénéfices, sur les privilèges et les prérogatives de la dignité de trésorier. Le chanoine Lerond se fait aussi l'écho des regrets que suscitait chez les chanoines le fait qu'à cette date le doyen du chapitre ne fut pas l'un d'entre eux. C'était en effet l'archevêque de Tours, Mgr Louis-Jacques de Chapt de Rastignac. Louis XV fut sans doute sensible à ce malaise, puisqu'à la mort de l'archevêque en 1750, il nomma pour le remplacer le chanoine Jean Taschereau de Baudry, le trésorier de 1738⁽²⁷⁾. Le chanoine Lerond insiste aussi sur la cordialité de l'accueil qu'il reçut de la part de ses confrères tourangeaux, cordialité qui se concrétisa par des compliments, des embrassades et des bons repas. Il dresse ainsi un tableau haut en couleurs de la vie des chanoines du XVIII^e siècle et de leurs moments de détente après les longs offices religieux.

Non moins intéressant est le témoignage qu'il fournit sur la ferveur que suscitait toujours le culte de saint Martin chez les habitants de Tours et les pèlerins⁽²⁸⁾. Il note ainsi qu'à toute heure du jour des fidèles se pressaient au tombeau du saint et venaient y demander la guérison de leurs maladies, en particulier des fièvres malignes. Ils s'inscrivaient en nombre à la confrérie de Saint Martin afin de recueillir les bénéfices corporels et spirituels de la messe dite chaque jour sur le tombeau du saint pour les confrères; il apporte ainsi un des rares témoignages connus sur cette confrérie.

La dévotion des fidèles se manifesta d'une manière toute particulière lors de l'ouverture du reliquaire, puisqu'au témoignage de Lerond, ceux-ci se pressèrent pour faire toucher aux reliques leurs livres de prières ou leurs chapelets, voire des morceaux de drap d'or ou d'argent et que certains

(26) DORANGE A. - *Les reliques de saint Martin au XVI^e et au XVII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. III, 1874-1876, p. 59-65; E. JARRY, *Le chapitre de Saint-Martin aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans *Revue de l'histoire de l'église de France*, t. XLVII, 1961, p. 147, n. 80; LELONG, *art. cité* p. 116.

(27) Voir *infra* n. 32.

(28) Sur d'autres témoignages de la piété des fidèles envers saint Martin à cette époque, voir LELONG, *art. cité*, p. 119.

n'hésitèrent pas à découper des morceaux de leurs pourpoints, de leurs coiffes ou de leurs rubans dans le même but. Les plus zélés obtinrent même de l'orfèvre qu'il insérât dans des petits reliquaires d'argent les dents de la scie qui lui avait servi à découper une parcelle du crâne à l'intention des chanoines de Saint-Martin de Liège et cet orfèvre eut grand peine à en garder pour lui-même. Avec Lerond nous pouvons conclure "Voilà de grandes marques de zèle et de piété des habitants de Tours".

DOCUMENTS

I

Journal de la réception d'un chanoine de Saint-Martin de Liège par le noble chapitre de Saint-Martin de Tours, qui contient la description des reliques de notre glorieux patron qu'il a obtenu en 1738⁽²⁹⁾

" Messieurs et très honorés confrères,

Quoiqu'il me soit très honorable de vous faire un rapport par écrit de la résidence de l'Église de Tours, cependant je ne l'entreprendrais pas si je ne me flattois qu'il pourroit vous être agréable par la multitude des faits et des circonstances dont j'aurai l'honneur de vous entretenir. Il m'auroit été plus facile de suivre l'exemple de mes prédécesseurs, en me bornant comme eux de vous remettre en mains la lettre de ce noble chapitre pour vérifier le tems que j'y ai résidé et joindre à cela un simple récit de ma réception. Mais l'inconvénient de tels récits est qu'ils s'oublient par succession du tems ou qu'il n'en revient que des idées confuses. Ainsi ceux qui entreprennent ce voiage sont inquiets de ne pas connoître positivement les usages qu'on a observés à la réception de leurs prédécesseurs. La peine que j'en ai ressentie à mon départ m'excite présentement de vous en faire une description et j'espère que ces mémoires ne seront pas indignes de vos attentions, ni indifférens à nos successeurs ou à ceux qui les liront sans prévention. Je me flatte aussi, Messieurs, que vous ne désagrégerez pas que je vous fasse connoître en même tems les moiens dont je me suis servis pour vous procurer une portion des reliques de saint Martin. J'avoue que le refus qu'on vous en avoit fait depuis six siècles auroit dû m'engager de garder silence à cet égard, mais le zèle que j'eus de travailler en faveur de notre église m'anima de faire un dernier effort à ce sujet. Vous travaillez dans la suite que le Seigneur a béni mon dessein puisque j'ai obtenu tout ce que je pouvois désirer.

Pour suivre un ordre d'un discours familier, je commence à vous informer, Messieurs, que si je n'ai pu entreprendre le voiage de Tours passé quinze ans, ainsi que je vous en avois demandé la licence, c'est que mes parens s'y opposèrent. Mais ayant eu l'honneur d'être député l'année passée avec Monsieur Tilman Dossin, notre très honoré doyen⁽³⁰⁾, vers leurs Majestés très Chrétiennes cela m'anima d'exécuter mon projet. En effet d'abord que nous eumes fini la commission dont nous étions chargés vers la Cour, Monsieur le doyen consentit volontiers à ce que je partis pour Tours avant son départ de Paris. Deux motifs m'ont engagé à ce voiage. Le premier a été la dévotion, le second celui de conserver le privilège de pouvoir résider dans cette noble et illustre Église dont les rois de France sont les abbés et chanoines. Louis XIV, dit le Grand, a résidé deux fois en cette qualité avec l'aumuse sur le bras, pour imiter la piété des rois ses prédécesseurs⁽³¹⁾. Je ne doute pas, Messieurs, que le rapport que je vais

(29) Le texte reproduit est celui de l'édition de BERTHOLET (voir n. 1) revu sur la copie manuscrite conservée aux Archives de l'État à Liège, fonds de la collégiale Saint-Martin, n° 73, fol. 124v-150. L'accentuation et la ponctuation modernes ont été rétablies.

(30) Tilman Dossin fut doyen de Saint-Martin de Liège de 1736 à 1777.

(31) GERVAISE. - *La vie de saint Martin*, p. 398-400.

vous faire des politesses et des honneurs que j'ai reçus de Messieurs de Saint-Martin de Tours ne vous inspireront dans la suite du tems des plus nobles sentimens de leur résidence et plus de désir et de ferveur à vous acquitter du devoir de visiter le tombeau de notre saint patron.

La ville de Tours n'est éloignée de Paris que de 65 lieues. J'y suis arrivé le 19 septembre 1738 et le lendemain je rendis visite à Monsieur de Baudry le trésorier⁽³²⁾. Ce seigneur m'a reçu d'une manière la plus gracieuse et la joie qu'il eut d'apprendre que j'étois un des chanoines de Saint-Martin de Liège l'excita de m'en donner des marques extérieures par ses démarches, car il ordonna d'abord à ses domestiques de chercher monsieur l'Abbé son frère à son quartier pour l'avertir de cette nouveauté et pour me procurer en même tems une seconde compagnie qui me fit plaisir à cause de son humeur charmante : il est de ces esprits les plus sociables qu'on puisse désirer⁽³³⁾.

Aussitôt qu'il vint dans la salle, ce furent embrassades et nouveaux témoignages de joie de part et d'autre. La manière aisée que ces Messieurs ont eus de se prêter à me procurer l'honneur de leur connoissance m'a charmé. Après que nous eumes achevé nos complimens, je les informai du motif qui m'avoit amené dans cette ville en leur témoignant que c'étoit le désir de résider avec eux afin de pouvoir révéler le tombeau de saint Martin. Ils ne purent s'empêcher de m'applaudir. C'est pourquoi leur ayant fait connoître que j'avois une lettre de votre part à présenter au chapitre, monsieur le trésorier fit appeler aussitôt un bedeau (ou bâtonnier) de l'Église pour faire indiquer l'assemblée capitulaire.

Le lendemain, je me rendis chez lui dès les 8 heures du matin. En attendant qu'on sonnât la cloche pour le chapitre, nous déjeunâmes (c'est l'usage à Tours de sonner une cloche pour les assemblées capitulaires). Nous y allâmes ensemble jusqu'à la porte. Dès que nous y fumes arrivés, il me pria d'attendre quelques moments dans la galerie pour observer les formalités ordinaires. A peine fut-il entré dans la place qu'on députa un des Messieurs pour m'inviter d'y entrer. Monsieur l'abbé de Bonnepos fut chargé de la commission⁽³⁴⁾. Vous sentez, Messieurs, qu'on ne pouvoit me donner un introducteur qui me fut plus agréable, car ce Monsieur vérifia par ses manières polies la belle idée que l'on conçoit de son nom. De quels présages avantageux ne devois-je pas me flatter par cette circonstance. En effet tout s'est vérifié par l'événement, car j'ai été reçu dans cette noble assemblée avec toute la distinction possible et, quoique je n'étois pas ce jour là en habit de cérémonie, ces Messieurs me donnèrent la séance près d'un dignitaire et m'ont obligé de reprendre cette place toutes les fois que je me suis trouvé au chapitre.

Lorsque j'y fus assis, Monsieur l'Abbé Gaultier, chanoine prébendé et secrétaire du chapitre (cette charge est celle que nous nommons d'Écolatrie) m'interrogea sur le sujet de mon arrivée et ce que je demandois⁽³⁵⁾. Je me levai aussitôt pour lui répondre par un discours, mais ces Messieurs ne voulurent pas souffrir que je restasse debout. J'acquiesçai à leur réquisition et les ayant salués, je poursuivis mon discours. Ensuite

(32) Jean Taschereau de Baudry (1678-1752), fils de Jean Taschereau et de Françoise Collin, nommé trésorier de Saint-Martin de Tours en 1733, puis doyen en 1750, mort le 10 octobre 1752. Il était aussi abbé commendataire de Fontaine-les-Blanches depuis mai 1712. Voir Suzanne PILORGET, *Gabriel Taschereau de Baudry, notable tourangeau et lieutenant général de police de Paris (1633-1752)*, dans *Actes du 95^e Congrès des Sociétés savantes, Reims, 1970. Section d'histoire moderne et contemporaine*, t. II, Paris, 1974, p. 347-348; Y. CHASSIN du GUERNY, *Une famille tourangeolle, XVI^e-XVIII^e siècles : les Taschereau, essai généalogique*, 2^e éd., Tours, 1987, p. 34; André MONTOUX, *Le château de Baudry à Cerelles*, dans *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XLII, 1989, p. 185.

(33) Bertrand-César Taschereau de Lignières (1681-1765), cèlerier de Saint-Martin de Tours ; il succéda à son frère Jean comme trésorier en 1750. Il était aussi abbé commendataire de Gastines.

(34) Sans doute Jacques-David de Menou, abbé comendataire de Bonnepos au diocèse de Cornouailles, mort le 28 septembre 1760 (Fr. AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS et BADIÈR, *Dictionnaire de la noblesse*, 3^e éd., t. 13, Paris 1868, col. 652 ; *Gallia christiana*, t. XIV, Paris, 1856, col. 913).

(35) Florentin Gaultier (Arch. dép. d'Indre-et-Loire, G 372), sans doute le même que Florentin-Thomas Gaultier cité dans une délibération capitulaire du 3 août 1750 (Louis de Grandmison, *Mort et funérailles de Mgr de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours*, dans *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XVIII, 1911-1912, p. 405).

je présentai ma lettre de créance. Elle fut lue en ma présence et la lecture finie, ces Messieurs me témoignèrent qu'ils étoient charmés de recevoir un membre de votre corps. La place de distinction qu'ils me donnèrent dans leur chapitre est une preuve bien authentique de l'estime qu'ils font des chanoines de notre Église. Enfin ayant répliqué à leurs compliments gracieux, je me retirai pour les laisser prendre leur résolution au sujet de mon installation qui devoit se faire le lendemain, étant bien persuadé qu'aucun de ces Messieurs n'en avoit vu des exemples, puisqu'il y avoit 82 ans qu'on ne s'étoit présenté à la résidence⁽³⁶⁾.

Ensuite de cette admission au chapitre, monsieur le trésorier me donna un festin en poissons. Je fus d'autant plus surpris de l'abondance qu'on ne s'y étoit préparé que la veille. M'étant rendu à son hôtel pour profiter de l'honneur de son invitation, à peine étois-je entré qu'il me dit que le chapitre avoit dénommé deux commissaires pour examiner les usages qu'on avoit observés dans ces cas et qu'ils se rendroient après midi à mon quartier pour m'informer du cérémonial qu'on observeroit à mon installation. Le premier de ces députés étoit Monsieur l'Abbé de Vauricher, prévôt de la Varenne⁽³⁷⁾, le second Monsieur l'Abbé Gaultier, secrétaire. Ayant appris que le principal objet de leur députation étoit de me rendre une visite de politesse de la part du chapitre, je les priai de se dispenser de faire cette démarche. Quoiqu'elle me fut des plus honorables, j'ai été informé pendant le tems du dîner que mon refus feroit plaisir à un de ces Messieurs parce qu'il avoit quelques affaires d'importance à finir. En effet il s'étoit excusé du festin ce jour là afin d'y travailler, de sorte que j'ai été charmé de l'avoir prévenu en faisant connoître qu'il me suffisoit d'être informé de l'intention du chapitre et que j'aurois l'honneur de me rendre à l'église pour le tems de la cérémonie.

Monsieur l'Abbé de Lyncière me dit gracieusement qu'il m'informerait des règles du cérémonial pendant le tems de la promenade. Cette proposition me fit autant plus de plaisir que je ne doutois pas que nous n'aurions besoin de respirer l'air après le repas, car je me sentois déjà un peu échauffé de la quantité du bon vin que nous avions bu. En effet il étoit autant plus nécessaire de laisser dissiper ces vapeurs qu'il falloit se préparer pour le lendemain à un second festin, puisque Monsieur le trésorier me dit étant au dessert qu'il me traitoit comme particulier ce jour là, mais qu'il étoit requis de le faire le lendemain de la part du chapitre.

Je vous prie de remarquer, Messieurs, que la dignité de trésorier est à la nomination du roi. Monsieur l'Abbé de Baudry a été nommé à cette charge par Louis XV et, quoiqu'elle ne soit que la seconde dignité, on peut dire qu'elle va de pair avec la première qui est le doyenné, puisqu'il jouit des mêmes privilèges et prérogatives d'honneur, ayant toujours les coussins et le tapis au chœur. On lui porte également la queue de la robe en dedans et hors de l'Église. Il est encore en qualité de trésorier seigneur baron de Châteauneuf (c'est le quartier du cloître) et on lève pour lui des droits seigneuriaux sur tous les grains qui se vendent sur le marché de Tours. Il a encore été dénommé par Sa Majesté à l'abbaye de Fontaine la Blanche. J'ajoute par reconnaissance que ce seigneur fait autant d'honneur à ses dignités par son savoir et sa générosité qu'il est distingué par le rang qui lui donnent ses charges.

Je passe présentement à mon installation pour vous informer des cérémonies qu'on a observées. Monsieur de Lyncière a eu la politesse de me prêter tous les draps d'église (ce terme est usité chez eux pour l'habillement) qui m'ont été nécessaires pendant les quatre mois de ma résidence. Ceux d'été consistent en une soutane noire, un surplis à la française qui ont les manches pendantes et l'aumuse qui est herminée d'un côté. Autrefois les dignitaires étoient habillés en rouge et les autres messieurs en violet, mais à présent ils sont tous en couleur noire.

Lorsque ce fut le tems de nous rendre à l'église, nous nous habillâmes. Monsieur l'Abbé m'y conduisit pendant que l'on chantoit prime et m'introduisit de suite à la sacristie où je trouvai plusieurs Messieurs qui me firent mille accueils gracieux. Peu de

(36) Soit en 1657. D'après l'inventaire des chartes de Saint-Martin de Liège de SCHOON-BROODT, *op. cit.*, n° 837, le chanoine E. Van Der Heyden a Blisia y fut alors reçu.
(37) Alexandre Quirit de Vauricher, fils d'Henri Quirit, seigneur de Vauricher, et d'Anne Pannau (AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS et BADIÉ, *Dictionnaire de la noblesse*, 3^e éd., t. 16, Paris, 1870, col. 639).

tems après, on m'avertit de me préparer pour entrer dans le chœur. Je quittai là même l'habit d'été et pris l'habit d'hiver. Cet habillement consiste en un surplis sans manche, une chappe traînante de drap noir et la culle que l'on met sur la tête. Cela vous embrasse la poitrine et tombe par derrière en diminuant jusqu'aux talons.

Je vous prie d'observer ici, Messieurs, que c'est la coutume d'installer tous les chanoines avec cet habit dans quelque saison que l'on soit et ceux qui ne sont pas dans les ordres sacrés, ils ne peuvent se couvrir la tête étant au chœur; alors la culle leur tombe par derrière en forme de capuchon. Lorsque j'eus mis cet habit de cérémonie, on dit à un des bedeaux du chœur d'inviter monsieur le sous-chantre à faire l'office de monsieur le sénéchal. On commence ordinairement cette cérémonie pendant que l'on chante tierce. Monsieur l'Abbé Penneau⁽³⁸⁾ s'étant rendu dans la sacristie m'aborda avec son air gracieux et poli en me faisant compliment du plaisir qu'il ressentoit de pouvoir m'introduire dans le chœur. Après que je lui eus répliqué, il me fit l'honneur de me présenter la main droite et m'introduisit par la porte du sanctuaire, en me tenant toujours la main gauche et lorsque nous fumes arrivés aux degrés de l'autel, nous y fimes ensemble une inclination profonde et aussitôt nous nous retournâmes vers le chœur pour le saluer et restâmes de pied ferme en attendant qu'un des Messieurs dignitaires vint me prendre. Ce fut Monsieur l'Abbé de Lyncière qui me fit cet honneur. Il nous salua en nous abordant. Alors Monsieur le sous-chantre me présenta à lui comme étant le diacre d'honneur en qualité de célérier. Il me reprit d'abord par la main gauche pour me conduire au bas du chœur et dès que nous fumes arrivés au dessous de l'aigle, nous nous retournâmes vers l'autel pour y faire la même inclination qu'auparavant. Ensuite nous étant retournés vers Monsieur le trésorier, qui se tenoit debout en nous attendant, nous le saluâmes très particulièrement et là même il nous rendit le salut. Nous en fimes de même à tous les dignitaires, en les saluant selon leur présence et nous continuâmes la dite cérémonie envers tous messieurs les chanoines qui se tenoient debout dans les stalles hautes et chacun nous rendit le salut. Dès que nous eumes fini, monsieur le célérier m'installa près d'un dignitaire comme chanoine d'honneur. Ainsi j'avois la préséance, quoique diacre, à messieurs les chanoines prêtres. Je dis ceci en passant pour faire remarquer leur politesse. Lorsque ce monsieur m'eut installé, il me fit les compliments de congratulation et fut reprendre d'abord sa place de dignitaire. Quelque moment après, on vint m'avertir de retourner à la sacristie pour me déshabiller et je repris là même le surplis et l'aumuse qui étoient l'habillement de la saison.

Je rentra d'abord dans le chœur pour y résider et entendre la grand messe. Ces messieurs voulant témoigner la joie qu'ils avoient de posséder un de leurs confrères de Liège, qui leur étoit agrégé par cette installation, avoient ordonné qu'on fit une musique extraordinaire à la messe. Elle fut bien exécutée. Ce sont messieurs les dignitaires qui chantent journalièrement la messe du chœur. En leur absence ce sont des chanoines. Toute autre personne ne peut officier à cet autel. Après que l'on eut donné la paix, Monsieur l'Abbé Morainville, ponctateur⁽³⁹⁾, vint me présenter la pièce d'or en me disant *Accipe hoc, domine, in signum confraternitatis*. Anciennement on donnoit une médaille d'or qui avoit l'effigie de saint Martin. Mais à présent ils sont dans l'usage de ne présenter qu'une pièce d'or monnoïé. Celle que j'ai reçue valoit huit écus. Je l'acceptai comme vous pouvez juger avec démonstration de joie. Mais d'abord que la messe fut finie, je la donnai aux musiciens et j'ajoutai à ce don trois écus pour le bâtonnier et l'ancien choral qui m'avoit précédé lorsque je retournai à la sacristie après la cérémonie de l'installation.

Il est bien digne de vos remarques, Messieurs, de savoir qu'on observe encore aujourd'hui de nous donner part aux distributions qui se font dans le chœur. Je les ai acceptées afin de soutenir le privilège que nous avons d'y participer en conséquence de notre confraternité. Ces distributions se font en argent proportionnellement à leurs fondations. Ils appellent cela les présences manuelles; les plus petites étoient de cinq

(38) Sans doute François-René Pesneau cité dans une délibération capitulaire du 3 août 1750 (voir n. 35).

(39) Sans doute Nicolas Morainville cité dans une délibération capitulaire du 3 août 1750 (voir n. 35).

sous, les plus grosses de vingt. J'ai reçu toutes celles qui m'ont été distribuées pendant les quatre mois de ma résidence. Mais comme je m'étois fait un propos de ne rien emporter de l'église de Saint-Martin que des reliques, je donnai ces distributions aux choraux à chaque fois que je les recevois. Ils m'en ont aussi témoigné leur reconnaissance à mon départ.

Ne soyez pas surpris, Messieurs, de ce que j'en ai agi de cette manière à leur égard, puisque ces bons enfans rendent tout l'argent qu'on leur donne à un abbé qui est dénommé leur oecologue par le chapitre. Il met tout en masse dans une bourse commune et leur en fait une répartition à leur sortie à proportion du tems et du service qu'ils ont rendu. Ils sont entretenus ordinairement pendant douze ans aux fraix du chapitre ; ainsi lorsqu'ils quittent, ils ont souvent une épargne de 40 ou 50 écus. Cet argent provient de ce que les messieurs leur donnent tant au nouvel an qu'aux fêtes des patrons, parce que ces messieurs permettent à ces enfans de leur présenter des bouquets de fleurs le jour de leur fête.

Comme je vous ai déjà insinué que le chapitre avoit requis monsieur le trésorier de me traiter en son nom, ainsi je pense qu'il ne sera pas indigne de vos attentions que je vous informe de la magnificence de ce festin. On y servit les mets les plus exquis. Je serois cependant trop long si j'entreprendois de vous en faire une description totale. Je dirai seulement que la propreté et la richesse de la vaisselle rassasioit les yeux. Le bon fumet des gibiers de la Touraine et l'abondance des ragoûts fourmissoient à chacun de quoi se satisfaire. Il n'y avoit rien à désirer que l'appétit. On avoit joint à cet appareil les vins les plus excellens et les cœurs se dilatèrent lorsqu'on porta la santé des deux chapitres. Ce fut une joie commune de se voir unis, mais tout s'est passé avec décence et politesse. Je vous conseille, Messieurs, de ne pas vous contenter de ces rapports, mais de vous transporter sur les lieux et je suis persuadé que vous serez entièrement satisfaits de la manière gracieuse qu'on vous y recevra et que vous serez également charmés de la beauté des environs de Tours.

Cependant je désire, Messieurs, que la piété vous y excite plus que la curiosité et j'espère alors que vous serez édifiés d'entrer dans cette église antique, dont je joins la description à la fin de ce mémoire⁽⁴⁰⁾. La résidence pénible et assidue de ces messieurs vous charmera, car ils commencent leurs matines aux fêtes doubles dès les quatre heures du matin en hyver et en été et les autres jours à cinq heures et demie. Vous serez encore édifiés de leurs bons exemples aussi bien que de la louable coutume qu'ils ont de chanter presque tout l'office par eux-mêmes, n'ayant des chœurs que pour soutenir le chœur. Les jours de fête, ils chantent l'office de la Vierge conjointement avec celui du jour et lorsqu'un chanoine ne peut pas chanter à cause de quelque rhume ou autre incommodité, alors il se place au rang des infirmes c'est-à-dire aux stalles d'embas.

J'ajoute que toutes les personnes qui entreront dans l'église avec un esprit de dévotion seront autant satisfaits de la simplicité qui y règne actuellement que de la magnificence qui y régnoit autrefois. Car ce temple vaste a été dépouillé par les Huguenots en 1562 de tout ce qu'il avoit de plus précieux et surtout du corps de saint Martin que l'on avoit conservé en son entier jusqu'à ce tems là. On ne sauva de ce pillage que le crâne et un petit os du bras de saint Martin. Enfin ils enlevèrent toutes les richesses de cette église. Cet événement est une époque bien déplorable et quoique ce précieux corps ait été brûlé, les cendres qui sont dans le tombeau seront toujours respectables et l'on voit encore à toute heure du jour des personnes qui s'y rendent pour les révéler. Je vous assure que j'ai été charmé d'être le témoin oculaire d'une si grande piété du peuple.

A peine étois-je admis à la résidence, que je m'informai de ces Messieurs, ainsi que font les étrangers, pour savoir ce qu'ils avoient de plus rare dans leur église. Ils me dirent que c'étoit le crâne de saint Martin. A la vérité je vous avoue que je fus surpris agréablement d'apprendre cette nouvelle, car je croiois qu'il n'y avoit plus que les cendres qui étoient conservées. Ainsi toute mon attention s'est bornée à me procurer au plutôt l'agrément de voir leur trésorerie.

(40) Cette description ne semble pas avoir été conservée.

Deux de ces messieurs m'y conduisirent le second jour de ma résidence et du même moment que j'ai eu le bonheur et la satisfaction de pouvoir révéler par un baiser respectueux cette précieuse relique, je formai le dessein d'employer tous mes soins pour en obtenir en faveur de notre église. Étant de retour chez monsieur le trésorier, on s'informa aussitôt si j'étois satisfait d'avoir vu la trésorerie. Je répliquai d'abord que j'avois eu le plaisir de voir des ornemens magnifiques et des pièces très curieuses, mais je ne pus m'empêcher de féliciter ces messieurs sur le bonheur qu'ils avoient d'être encore les conservateurs d'une partie des reliques de saint Martin. Ces reliques consistent dans quelque morceau du crâne qui est inséré dans un buste de vermeil représentant un évêque, dont la mitre est enrichie de pierres précieuses. Il y a encore un petit os du bras dans un autre reliquaire de vermeil qui est en forme de colonne ; le travail en est singulier. Il est enrichi de fines perles et de pierres précieuses. J'ai admiré ces beautés, mais les reliques m'étoient plus à cœur. C'est ce qui me fit dire à monsieur Baudry qu'il n'y avoit que cela qui m'eût frappé et que je souhaitois qu'ils daignassent me protéger afin que je pusse avoir le bonheur d'en obtenir pour notre église qui étoit privée de ce précieux trésor et puisqu'elle étoit la fille de Saint-Martin de Tours, il convenoit qu'elle participât aux mêmes avantages de son église-mère.

M'étant proposé d'engager ces messieurs à me seconder, je leur dis que je me souvenois très bien que notre chapitre avoit fait autrefois des instances à ce sujet, mais inutilement, parce que leur chapitre de ce tems alléguoit pour motif de récusation qu'on n'avoit pas encore touché à ce corps précieux, ainsi qu'il souhaitoit de le conserver en son entier. Cependant les messieurs de Tours voulant donner quelque marque de leur attention envers notre église ils donnèrent une des jointures des doigts de saint Brice, qui a été le successeur de notre patron, et ajoutèrent à ce don un morceau du drap d'or qui avoit enveloppé le corps de saint Martin. C'est dont il conste par nos archives⁽⁴¹⁾.

Comme ces messieurs me témoignèrent qu'ils n'avoient plus des reliques de saint Brice et qu'ils souhaiteroient d'en avoir quelque parcelle, je leur dis gracieusement que cette perte pouvoit se réparer en partie et que j'étois charmé que nous eussions encore quelque chose dans notre église qui put les engager de nous honorer de leur visite et que je croiois pouvoir les assurer que lorsqu'ils viendroient à Liège, vous ne leur refuseriez pas une partie de cette relique. J'ajoutai fort à propos à cette plainte qu'il seroit à souhaiter que leur chapitre nous auroit fait en même tems un dépôt de reliques de saint Martin, parce qu'il ne seroit conservé par cette prudence un moyen de se dédommager de la perte qu'il a fait l'an 1562 par l'incursion des Huguenots. Cette réflexion fit quelque impression sur l'esprit de ces messieurs puisqu'ils convinrent que leurs prédécesseurs auroient agi prudemment s'ils l'avoient fait, puisqu'une partie considérable de ces reliques auroit été sauvée de l'incendie et que ce seroit aujourd'hui une consolation pour nos chapitres de pouvoir partager un si précieux dépôt. Ainsi je dis que pour obvier à un si triste événement qu'il conviendrait qu'ils nous fissent à présent un dépôt d'une partie du crâne, afin que s'ils avoient encore le malheur d'être pillés, du moins ils auroient aussi la satisfaction d'être assurés d'en retrouver chez nous. Cette pensée n'a pas peu contribué à me procurer l'avantage que j'ai aujourd'hui d'avoir l'honneur de vous présenter la partie que j'ai obtenue.

Mais ces réflexions, Messieurs, me font oublier vos pieux députés du XII^e siècle (Evrard, doyen, et Henri, chantre). Je dois ajouter ici à l'honneur de leur mémoire que s'ils n'ont pu obtenir une partie de ces reliques, du moins ils ont eu la consolation de réussir dans une des fins de leur commission puisqu'ils ont renouvelé l'ancienne confraternité qui avoit été contractée entre nos églises respectives dès le X^e siècle. Le motif de cette rénovation étoit la crainte qu'ils avoient que la dévotion de visiter le tombeau de saint Martin ne se rallentit par la suite des tems. C'est pourquoi ils s'engagèrent au nom du chapitre qu'on le visiteroit de sept en sept ans et demandèrent que la dite confraternité fut indissoluble. Il seroit à souhaiter que le grand zèle de ces messieurs fut transmis dans les cœurs de tous leurs successeurs afin qu'animés du même esprit ils fussent aussi imitateurs de leur piété.

(41) Allusion au chirographe de 1200 (voir document n° 5). La relique de saint Brice donnée en 1200 étoit l'ongle d'un doigt.

Pardonnez, Messieurs, si j'ai tenu si longtemps vos esprits en suspens par cette digression. Agrérez donc que je vous informe à présent des heureuses dispositions que j'ai trouvées dans les premières démarches que je fis auprès des dignitaires au sujet de mon entreprise. A la vérité ces messieurs me témoignèrent d'abord l'inclination qu'ils avoient de me seconder dans ma demande, mais que cela ne pouvoit se faire que dans un chapitre général. Ainsi ils me firent sentir qu'ils seroient charmés que ce motif m'engageât de rester avec eux jusqu'à la fête de saint Martin. Ce terme ne me parut pas trop long, quoique nous n'étions qu'au 21 de septembre. Je comptai que je serois assez heureux si je pouvois obtenir les effets de ma demande pour ce tems là. Cette première réponse m'ayant paru aussi favorable que je pouvois la désirer, elle m'anima de plus en plus à solliciter la fin de mon projet. C'est pourquoi je ne perdís point de vue cette affaire qui me tenoit à cœur.

Entretiens je rendis visite à tous les messieurs afin de captiver leur bienveillance. Comme j'avois déjà l'agrément de M. le trésorier et de M. le cèlerier, je fus aussitôt chez M. le chantre où je le trouvai aussi incliné à me servir que les premiers. Cette rencontre heureuse redoubla mon zèle. Je continuai de voir successivement les principaux et les ayant trouvés également disposés à me seconder, je vis tous les autres messieurs en particulier et je fus réciproquement satisfait de leurs bonnes inclinations. Je serois trop long si je vous répétois tous les compliments gracieux qu'ils me firent à ce sujet. Il suffit de vous faire connoître qu'ils applaudirent au projet que je formois de vous procurer de ces précieuses reliques. Ainsi j'espère, Messieurs, que vous les recevrez avec autant plus de satisfaction que j'ai eu d'ardeur de les solliciter.

Cependant la crainte que j'eus que cette affaire n'eut pas de succès aussi heureux à la fin que je l'espérois dans le commencement, cela m'engagea de vous écrire une lettre en date du 28 de septembre⁽⁴²⁾. Mon intention principale fut de vous solliciter, Messieurs, à faire une dernière tentative pour demander de ces reliques par la raison que les circonstances du tems me paroisoient plus favorables que jamais, espérant que j'aurois la confiance de les obtenir si vous daignassiez m'honorer d'une députation à cet effet. C'est pourquoi je vous mandai en même temps que j'étois informé que messieurs de Tours en avoient donné récemment au pape Benoît XIII d'heureuse mémoire⁽⁴³⁾, de sorte que je ne pouvois plus douter que votre supplique ne fit une nouvelle impression sur leurs esprits parce qu'ils ne pouvoient plus alléguer les mêmes motifs du refus qu'on avait avancés à mes illustres prédécesseurs de l'an 1200, puisque les dignitaires modernes convenoient de la juste demande que je faisois et c'est en conséquence de ce rapport que vous avez écrit à ces messieurs en date du 18 octobre et vous verrez par leur réponse le fruit que votre lettre a produit. En effet la réception de votre lettre m'a fait beaucoup de plaisir et dès que je l'eus reçue, je préparai ma supplique pour la présenter conjointement au chapitre.

Entretiens j'aspirois après la fête de saint Martin par le désir que j'avois de voir célébrer cette solennité. On peut dire que rien ne surpasse la splendeur avec laquelle on la célèbre dans cette église. Je fus charmé de la majesté des cérémonies qui s'observent avec toute la régularité possible. Depuis les premières vêpres du jour jusqu'au lendemain après complies, il y a *laus perennis*, comme on le faisoit autrefois tous les jours dans cette église. Il ne faut pas être surpris si dès le commencement on y continuoit les offices jour et nuit, puisque selon l'histoire de monsieur l'abbé Gervaise il y avoit 300 clercs qui la déservoient journalièrement, mais, selon monsieur Moléon⁽⁴⁴⁾, sous le règne de Charles le Chauve, ils furent réduits à 200 par son ordre sous le titre de chanoines l'an 849. A présent ils sont 50 chanoines dont les canonicats sont à la pleine collation du chapitre. Ainsi lorsqu'un chanoine malade résigne se prébende avec l'agrégation du chapitre, la collation est tenue en suspens et s'il arrive qu'il se rétablisse, le chapitre le réhabilite, lorsqu'il se représente, dans ses droits. J'ai été témoin de ce fait pendant le tems de ma résidence. De plus si ce chanoine retombe malade et qu'il veuille encore résigner, il ne peut plus le faire à la première personne, mais bien à

(42) Voir document n° 2.

(43) Ce don avait été fait le 25 janvier 1727 (voir document n° 4).

(44) Le sieur de Moléon est le pseudonyme pris par le père Jean-Baptiste LEBRUN-DES MARETTES pour son ouvrage *Les Voyages liturgiques de France* (voir n. 25).

une autre. On peut dire que voilà un privilège singulier. Ils sont encore dans cette église 56 vicaires à la présentation et collation des dignitaires et des chanoines. Outre cela il y a 80 chapelains, quelques uns à la présentation du roi et en patronage laïque, les autres à la présentation des chanoines et tous à la collation du chapitre. Vous verrez à la fin de ce recueil un état de cette noble et illustre église.

La coutume de chanter *laus perennis* n'est plus en usage que deux fois l'année, savoir le 12 de mai, qui est le jour de la subvention ou translation de saint Martin et le 11 novembre. Il est à remarquer que l'on ne chante pas complies ces deux jours là après les premières vêpres, comme le marque l'ancien ordinaire de cette église : *ita ut a primis vespertis usque ad vespertinas preces, post completorium diei, sit laus perennis in hac ecclesia ut quotidie solebat antiquitus ; idcirco serotinae preces, scilicet completorium, non dicuntur post primas vespertas*. L'office des complies étant celui du coucher ne doit pas être suivi d'aucun autre. Le bon sens, dit monsieur Moléon dans ses recherches liturgiques, demande qu'on supprime cet office ce jour là puisqu'on va chanter matines et qu'on doit passer toute la nuit en prières⁽⁴⁵⁾. Plusieurs bandes de chanoines et de bénédictins se relèvent successivement. Messieurs les chanoines de la collégiale de Saint-Pierre commencent les matines vers les cinq heures du soir et messieurs de Saint-Martin à neuf ; ensuite les bénédictins de Marmoutier et de Saint-Julien leur succèdent après minuit. Tous ces messieurs sont unis de confraternité avec ce noble chapitre. Chaque corps chante son office en particulier dans le même chœur. Pendant ce tems le sanctuaire est éclairé de 80 cierges. Monsieur le chambrier, dignitaire de cette église, y célèbre à la fin de la nuit une messe chantée par les gardiens du tombeau de saint Martin. L'heure de tierce se chante solennellement ; le célébrant revêtu d'aube parée et de chappe commence et le chantre ayant son bâton en main entonne l'hymne et le psaume. Dès que cet office est fini, on fait la procession avec station dans la nef et ensuite le célébrant, qui est précédé de vingt officiers aux fêtes solennelles, retourne à la sacristie pour y prendre la chasuble. Il en sort précédé de deux bedeaux, de sept porte chandeliers en tuniques, de deux thuriféraires en chappe qui encensent continuellement, de sept acolythes en tuniques, de deux sous-diacres et de deux diacres. Tous ces officiers entrent processionnellement par la porte d'embas du chœur et font en y entrant trois profondes inclinations l'une après l'autre, la première à monsieur le trésorier, la seconde à monsieur le chantre et la troisième en dessous de l'aigle pour tout le chœur. Puis ils montent jusques dans le sanctuaire et font une quatrième inclination en passant à l'opposite de l'autel ; de là ils vont en ordre par une des portes du sanctuaire pour se rendre au tombeau de saint Martin, qui est derrière le chœur à l'opposite du maître autel. Le célébrant succède et porte la sainte Croix. Il est suivi d'un bedeau qui lève le bas de sa chasuble et pendant qu'il fait la confession au pied du tombeau, le diacre et le sous-diacre chantent l'Intrôit de la messe et dès que la confession est finie on retourne dans le même ordre au grand autel où étant arrivé le célébrant entonne le *Gloria in excelsis*. Je serois trop long si je m'attachois à vous faire une description suivie de la messe. Vous en pourriez voir les autres particularités à la fin de ce rapport.

Je vous prie, Messieurs, de faire ici en passant une nouvelle attention aux marques extérieures de piété qui s'observent encore dans cette église. C'est que la communion générale y est en usage à toutes les grandes solennités. Ainsi tous les chanoines et bénéficiers qui ne sont pas prêtres doivent communier à la grand messe. Cela se fait après celle du célébrant ; un diacre tient la patène et le sous diacre présente le calice avec du vin aux communians. Il n'y a que les infirmes qui sont dispensés de se conformer à cette règle, avec la permission du chapitre. Alors ils peuvent communier à la messe basse d'un chanoine.

J'ai eu une grande satisfaction d'avoir pu solenniser cette fête avec les messieurs de Tours et de me joindre plusieurs fois avec eux à ce pieux usage de la communion générale et je me suis réjoui en même tems de me trouver à la veille de leur chapitre général, car il y avoit longtemps que j'aspirois après ce jour. C'est pourquoi dès que

(45) Tout ce passage est copié dans l'ouvrage de LE BRUN-DES MARETTES, *Les Voyages liturgiques*, p. 133.

l'office de la solennité fut fini, je rendis visite ce soir à monsieur l'abbé Gaultier, secrétaire du chapitre, afin de le requérir d'achever pour qu'il eut la bonté d'appuyer ma supplique et, comme je lui témoignais que je me flattois d'un heureux succès de mon entreprise, en conséquence des visites que j'avois rendues aux messieurs, il me dit naturellement qu'il le souhaitoit de tout son cœur, mais qu'il ne croioit pas que j'obtiendrois les effets de ma demande, parce qu'il doutoit s'il n'y auroit pas d'opposition. Cette réponse me causa beaucoup d'inquiétude et je ne dormis pas tranquillement cette nuit. Mais comme j'étois chargé de présenter une lettre de votre part à leur chapitre, je ne voulus pas désister de poursuivre cette affaire. Bien au contraire cela m'anima à de nouvelles démarches ; ainsi je réitérai mes visites à quelques principaux de ces messieurs pour les supplier de me continuer l'honneur de leur protection.

Le lendemain, je me rendis au chapitre général ensuite de l'invitation de ces messieurs et j'y eus le plaisir d'entendre qu'ils n'y traitoient que des affaires concernant leur église. J'ai été témoin du soin et de la vigilance qu'ils ont eus d'examiner si leurs chapelains avoient déchargés les messes de leurs bénéficiés et, comme il y en eut qui étoient en défaut, le chapitre ordonna à son promoteur d'agir contre eux. D'abord que cet examen fut fini, je présentai votre lettre et ma supplique au chapitre. On n'en fit que la simple lecture en ma présence. Ensuite monsieur le président me dit gracieusement que le tems ne permettoit pas de décider cette affaire là aujourd'hui. Ainsi qu'on la laisseroit sur le bureau jusqu'au lendemain afin de la remettre en délibération. Ce délai me fit d'autant plus de plaisir que monsieur le trésorier n'avoit pu s'y rendre. Mais il ajouta à ce discours un compliment qui ne me fut pas agréable en me faisant sous-entendre qu'il ne convenoit pas de m'accorder la grâce que je demandois par la raison que si le chapitre acquiesçoit à ma supplique, ils n'auroient plus la satisfaction de voir de nos messieurs qui vinssent rendre leurs vœux au tombeau de saint Martin. Je lui répliquai aussi gracieusement en disant que la supposition ne me paroïssoit pas bien fondée puisque nous y sommes obligés dès l'origine de notre confraternité et que nous avions confirmé cette obligation par nos députés du XII^e siècle, qu'ainsi il devoit supposer que ce glorieux tombeau nous seroit toujours respectable et que l'avantage que nous aurions de plus en possédant une partie de ces reliques serviroit principalement à satisfaire la piété des chanoines qui ne seroient pas en état par leur âge ou par leurs infirmités d'entreprendre un si long voyage, ainsi qu'ils auroient la consolation de révéler de près cette précieuse relique. L'assemblée fut remise au lendemain après matines.

Ayant fait attention à la réflexion de monsieur le président, cela me confirma qu'il auroit effectivement de l'opposition et c'est ce qui me causa de nouvelles inquiétudes, ainsi je n'espérois plus que contre toute espérance. C'est pourquoi pendant le tems que les messieurs étoient au chapitre pour délibérer sur notre demande, je me rendis au tombeau de saint Martin pour y faire ma petite prière et là j'abandonnai mon entreprise à Dieu et à saint Martin et de suite j'entrai dans le chœur pour entendre la grand messe. Monsieur l'aumônier, dignitaire de cette église, y survint aussitôt et m'annonça l'agréable nouvelle que le chapitre avoit acquiescé unanimement à notre demande. D'abord j'en rendis grâce à Dieu. Je ne doutai nullement que la réunion des esprits n'ait été un effet de l'intercession de saint Martin.

Après la grand messe, je remerciai en particulier plusieurs de ces messieurs. Ils me dirent que l'on procédoit à l'ouverture de la chasse le dimanche suivant. Cette cérémonie se fit le 23 novembre après les vêpres. On transporta processionnellement la dite chasse dans la chapelle de Saint Jean où se tenoient anciennement les assemblées capitulaires. Un bon prêtre revêtu d'une étole la porta entre ses bras, deux enfants de chœur tenoient des flambeaux allumés, tout le clergé en ordre précédoit, une grande multitude de peuple suivoit et entra dans la dite place pour être spectateur des cérémonies. Dès que le prêtre y fut entré, il déposa décelement la dite chasse sur l'ancien buffet du chapitre, sur lequel on avoit étendu une nappe et posé deux chandeliers d'argent et les cierges allumés. Lorsque messieurs les chanoines furent assis en ordre, monsieur de Baudry, trésorier et président de cette noble assemblée, voulant procéder à l'ouverture de la dite chasse commença la cérémonie en bénissant le nouveau vase par les prières accoutumées. Le dit vase est en forme d'urne haut de quatre pouces et

d'un pouce environ d'épaisseur, avec une ouverture carrée et oblongue. On a gravé en face du reliquaire les armes du chapitre de l'église de Tours et sur l'épaisseur ces mots *Particula corporis sancti Martini* et autour de la dite ouverture ces autres mots *Ecclesia S. Martini Turon. ecclesiae S. Martini Leod. D.D.* La bénédiction de l'urne étant faite, on se disposa d'ouvrir la chasse, mais dès qu'elle fut couchée sur le buffet, on s'aperçut qu'elle étoit fermée par dessous à clef. Ainsi on s'adressa d'abord à monsieur le fabricant pour la lui demander. Il répondit là-même qu'il n'avoit aucune connoissance de cela, puisqu'on ne la lui avoit pas remis en mains et il n'y eut personne de ces messieurs qui ne se disculpa d'en être le dépositaire. Ainsi il fallut différer la cérémonie jusqu'au lendemain. Entretiens on en fit la recherche, mais inutilement. C'est pourquoi ces messieurs tinrent galerie (c'est ce que nous appellons congrégation) d'abord après matines, pour prendre leur résolution. Ayant examiné que la serrure ne pouvoit pas être crochetée, ils convinrent qu'il falloit la faire sauter et c'est ce qui fut exécuté dans la trésorerie en présence d'un dignitaire et de trois chanoines. L'empressement que j'avois de voir qu'on en vint à l'exécution m'engagea de suivre ces messieurs. Cette chasse étoit si bien fermée qu'on eut bien de la peine de la forcer. Mais cela fait, on transporta la dite chasse à l'ancien chapitre avec la même régularité que le jour précédent et dès qu'on en eut fait l'ouverture, on prit les procès verbaux et on en fit lecture à haute voix afin que les messieurs et le public fussent informés du tems qu'on avoit détaché quelques morceaux de ces reliques. Ensuite monsieur le trésorier, revêtu de l'étole, prit décelement les reliques hors de la dite chasse et les montra à un chacun des messieurs en désignant les dits morceaux qui restoient et lorsqu'il fut retourné à sa place, les messieurs s'approchèrent de la table pour révéler les dites reliques par un baiser respectueux. Vous pourrez voir les restes des formalités dans le procès verbal.

Après qu'un chacun eut eu la consolation de les baiser, monsieur le trésorier prit un morceau des reliques et le fit scier par un orfèvre pendant qu'il le tenoit entre les mains. Et puis il mit solennellement ce morceau de crâne dans l'urne joignant le cristal, ensemble un morceau de drap d'or dans lequel le corps de saint Martin avoit été enveloppé et ajouta plusieurs petits coussins de drap. Après quoy l'orfèvre ferma l'ouverture de derrière. Alors monsieur le trésorier entoura la dite urne d'un ruban vert qu'il croisa sur les dites ouvertures et en nouant les deux extrémités sur lesquelles a été empreint le petit sceau du chapitre de Tours en cire rouge ainsi qu'en d'autres endroits sur ledit ruban. En quel état le dit reliquaire m'a été déposé par monsieur l'abbé Gaultier, secrétaire du chapitre, en me chargeant de le présenter moi-même à mon chapitre, comme un présent que le chapitre de Tours vous en fait pour l'accroissement du culte de leur bienheureux patron " aux charges à messieurs de Saint-Martin de Liège de conserver précieusement les dites reliques sans pouvoir les partager avec d'autres qu'avec ces messieurs en cas que par quelque fâcheux accident ils se trouvent privés de celles qui leur restent ". Et sur ce a été dressé un procès-verbal par le susdit secrétaire, lequel a été signé par messieurs les dignitaires, prévôts, chanoines prébendés et *ad effectum* officiers et autres bénéficiés de cette église, ainsi que par moi comme présent à la dite translation⁽⁴⁶⁾.

Comme plusieurs de ces messieurs témoignèrent en chapitre qu'ils souhaitoient que je prêtas un serment en votre nom pour les confirmer que nous ne départirions jamais rien de ces reliques, je leur expliquai d'abord que je pouvois les assurer que j'en serois autorisé de votre part, ne doutant nullement que vous ne concourussiez volontiers à leur procurer toute la satisfaction qu'ils exigeoient sur cet article. Ainsi je jugeai qu'il convenoit que je leur donnasse ces assurances parce qu'ils m'avoient témoigné plusieurs fois leur crainte à ce sujet dans diverses conversations et en attendant ils requièrent que je mise ce dépôt dans la trésorerie et il ne me fut rendu que la veille de mon départ. C'est pourquoi dès que je sortis du chapitre, j'eus l'honneur de vous écrire là même en date du 24 novembre, afin que vous m'autorisassiez à effet de prêter ce serment, ce dont vous m'avez enchargé par votre reces⁽⁴⁷⁾ du 7 décembre et confirmé

(46) Voir document n° 4.

(47) Recès = décision prise par l'Assemblée capitulaire.

par votre lettre du 29. La réception de cette lettre me fit autant plus de plaisir de voir que vous aviez pris la résolution de faire renouveler ce serment par chaque chanoine qui sera reçu à la suite du tems. Vous avez certainement calmé l'esprit de ces messieurs par cette sage précaution. Vous ne pouviez leur donner de plus fortes assurances pour les convaincre du soin que vous auriez de conserver ce dépôt.

S'ils ont été charmés de votre lettre pour cet article, ils n'ont pas moins été agréablement surpris de l'offre gracieuse que vous faisiez en les invitant de se faire inscrire dans l'archiconfrérie du saint Sacrement érigée dans votre église. Cette invitation leur a été si agréable qu'ils n'ont pas voulu différer de vous en donner des marques de reconnaissance, puisqu'ils vous ont là même agrégés à leur confrérie de saint Martin ; c'est ce que vous verrez par leur lettre. Ainsi il est à noter qu'ils chanteront dans la suite des tems deux messes pour chaque chanoine de Liège mort, en conséquence de cette double confraternité. C'est pourquoi ils ont fait un fond pour fournir à ces dépenses. Il me paroît que pour y correspondre nous leur devons la réciprocité des suffrages, puisque ces messieurs se sont conformés à vos désirs par cette association.

J'ai différé jusqu'au 8 janvier 1739 à prêter le serment dont vous m'aviez chargé par votre lettre du 7 décembre, parce que j'attendois celle du 29 pour consommer l'ouvrage d'une union indissoluble. Ainsi je les remerciai en même tems de votre part de ce gage précieux dont ils nous ont favorisés et là même je leur témoignai mes reconnaissances pour les politesses et les honneurs que j'avois reçus chez eux, en qualité de chanoine de votre église.

Permettez, Messieurs, que je reprenne ici la suite des circonstances qui sont arrivées à l'occasion de l'ouverture de la chasse de saint Martin. Je ne puis les passer sous silence, parce qu'elle me paroissent assez intéressantes à vous procurer quelque nouvelle satisfaction. Il est, d'abord qu'on eut fini la cérémonie de ce dépôt qui m'a été fait en chapitre, que le peuple commença dès lors à donner des témoignages publics de sa piété envers ces reliques, car les uns présentoient leurs livres et leurs chapellets pour les y faire toucher, d'autres des morceaux de drap d'or et d'argent, mais ceux qui s'étoient trouvés là par hasard, désireux de remporter également quelques pièces qui eussent touché à cette relique de saint Martin, comme ils n'avoient rien à présenter, ils coupoient des morceaux de leurs habits, de leurs coiffes et de leurs rubans afin de se procurer par là quelques pièces à contenter leur dévotion. Je vous avoue que cet empressement universel me causa intérieurement une grande joie. J'ajoute encore à ces marques extérieures de la piété du peuple celles de diverses personnes caractérisées ; c'est qu'ils firent des reproches à messieurs de Saint-Martin de ce qu'ils dépouilloient leur église et la ville de Tours d'une partie de leur trésor pour le donner à des étrangers et témoignèrent en même tems leur mécontentement de ce qu'on ne les avoit pas avertis du jour de cette cérémonie parce qu'ils auroient souhaité de pouvoir y assister. Mais ayant appris qu'on avoit laissé à l'orfèvre la scie dont il s'étoit servi pour scier la pièce qui m'a été donnée, ils le furent trouver et lui demandèrent qu'il séparât les dents de cette scie et les insérât dans des petits reliquaires d'argent. Cela est si vrai que cet orfèvre m'a assuré qu'à peine il avoit pu s'en conserver une petite partie pour lui. Voilà de grandes marques de zèle et de piété des habitants de Tours. Vous n'en devez pas être surpris, Messieurs, puisqu'ils en ressentent très souvent de puissans secours dans leurs maladies par l'intercession de saint Martin. Ce dont je souhaite que vous en ressentiez les mêmes effets dans vos infirmités spirituelles et corporelles.

Enfin, Messieurs, je suis charmé que mon voyage ne vous ait pas été inutile. Si j'ai prolongé le tems de ma résidence, ce n'a été que dans la vue d'exécuter toutes les commissions dont vous m'avez honoré pendant ce tems. Vous avez pu remarquer ensuite de ce rapport journalier les mouvemens que je me suis donnés pour vous procurer les effets de l'une et de l'autre. Mais je vous avoue que ma plus grande attention a été d'employer les moiens qui m'ont paru les plus forts à pouvoir vous procurer les reliques de saint Martin. Ainsi j'ai la confiance qu'elles vous seront autant plus agréables qu'il y avoit plusieurs siècles que vous témoigniez les désirer. Si j'ai été plus heureux dans ma demande que mes prédécesseurs, j'en attribue le plus grand avantage à l'intercession de notre glorieux patron et aux effets de vos prières plutôt qu'à mes sollicitations. J'ajoute que les circonstances du tems y ont aussi contribué. Monsieur

notre très honoré doyen m'a fourni à ce sujet une pensée bien judicieuse et dont je me suis servi dans une des suppliques que j'ai eu l'honneur de présenter au chapitre de Saint-Martin de Tours. J'ai fait sentir à ces messieurs que la grâce qu'ils nous feroient de nous accorder une partie de ces reliques seroit d'autant plus agréable au roi en ce qu'étant abbé de Saint-Martin de Tours et uni en cette qualité à Saint-Martin de Liège, que ce seroit une satisfaction à Sa Majesté très chrétienne d'apprendre qu'ils eussent favorisé notre église de ce gage précieux puisqu'elle s'en est déclaré le protecteur d'une manière la plus signalée en date du 7 septembre 1738 et pour leur vérifier cette déclaration, je joignis à ma supplique une copie authentique de la lettre de Louis XV, ce qui a produit un bon effet sur l'esprit de plusieurs de ces messieurs.

Ensuite ayant fini heureusement toutes les commissions dont vous m'aviez chargé envers eux, je suis parti le 18 janvier de cette année pour Paris afin de vous témoigner par mon empressement l'inclination que j'avois de pouvoir vous servir. C'est pourquoi étant averti que vous aviez destiné de me charger de nouvelles commissions à mon retour, je n'ai pas voulu différer d'un moment de me rendre en cette ville afin d'exécuter vos ordonnances et c'est ce que vous verrez dans un autre rapport.

J'espère présentement, Messieurs, que vos attentions se fixeront à prendre une résolution ferme et stable pour effectuer les promesses que vous avez faites à ces messieurs en conséquence des reliques dont ils m'ont chargé particulièrement de vous remettre. Je me flatte que vous les introduirez dans votre église avec la pompe et les acclamations de joie qui sont en usage dans ces cas afin de les exposer à la vénération du public et que vous ne tarderez pas d'en faire rendre à Dieu des actions de grâces. J'ajoute que les messieurs de Tours attendent avec impatience que je leur en fasse une relation. Agrérez donc que j'aie l'honneur de vous présenter le dépôt que le noble chapitre de Saint-Martin m'a chargé de vous remettre. Et sur ce je vous supplie de m'en donner un témoignage de décharge. Les espérances que vous avez d'en ressentir dans la suite de puissans secours de votre glorieux patron semble devoir vous exciter présentement à effectuer au plus tôt la promesse que vous avez faites à ces messieurs pour la décoration de cette relique.

Je finis en vous priant, Messieurs, de vous souvenir que vous avez assuré ce chapitre par votre lettre du 29 décembre dernier que vous feriez renouveler le serment que j'ai prêté en votre nom par chaque nouveau confrère que vous recevriez dans la suite des tems, ce dont je vous requière présentement de la part de ces messieurs afin que vous en recessiez un décret perpétuel.⁽⁴⁸⁾

2

Lettre d'Albert Lerond aux chanoines de Saint-Martin de Liège

(Tours, 28 septembre 1738)⁽⁴⁸⁾

" Messieurs le doyen et chapitre de l'illustre collégiale de Saint Martin de Liège.

Je me donne l'honneur de vous écrire pour vous mander que j'ay eus la consolation de pouvoir révéler (aussitôt que j'ay été admis à la résidence) une partie des reliques de notre glorieux patron saint Martin. Ces précieux restes sont les crâne et un os du bras qui ont été sauvés par un bon prêtre de la dite église, qui les arracha de l'incendie que les Huguenots avoient allumé pour les brûler. Cet événement est arrivé l'an 1562.

Le désir de posséder une portion de ce précieux trésor m'en a fait demander, en vertu de l'union étroite de confraternité qu'il y a entre nos églises respectives de Saint Martin ; j'ay sondé plusieurs de ces Messieurs à ce sujet ; il me paraissoient assez inclinés à nous en faire part, quoiqu'il leur en reste très peu.

(48) Liège, Archives paroissiales de Saint-Martin, III C 3.

Rappelez vous, je vous prie, Messieurs, le souvenir des mémoires qui sont dans vos archives et vous y remarquerez les instances réitérées que votre chapitre a faite pour avoir quelque parcelle de ce corps respectable et qui cependant n'a put en obtenir.

Les raisons que Messieurs de Tours ont alléguées pour se dispenser honorablement de vous en donner ne subsistent plus : c'étoient que l'on n'avait pas encore touché au précieux trésor du tombeau de saint Martin et que cependant ces Messieurs voulant donner quelque marque de leur estime envers votre chapitre avoient envoie à nos prédécesseurs une relique de saint Brice avec un morceau de drap qui avoient couvert une partie des reliques de notre saint Patron.

La petite relique que nous avons de saint Martin nous vient de Trèves à ce que l'on m'a dit plusieurs fois et nous n'en avons pas de vérification ; ainsi il me paroît convenir de faire une dernière tentative pour en obtenir une réelle. Les circonstances du tems me semble favorable ; ces Messieurs ont fait une attention particulière aux mémoires que j'ay eus l'honneur de leurs présenter ; ils ont remarqué l'empressement que nos prédécesseurs ont eus d'insister à demander quelque portion de ces reliques et présentement ils ne peuvent plus alléguer les mêmes raisons pour s'en défendre. Car j'ay appris que le pape Benoît XIII en ayant demandé, ils firent l'ouverture de la chasse avec les formalités ordinaires et en scier quelque parcelles pour les luy envoyer et en donner en même tems à Monseigneur de Rassignac [sic], archevêque de Tours, et qui est le doyen moderne de Saint-Martin par dénomination du Roy. Monsieur l'abbé de Baudry, qui est présentement le trésorier, m'a informé de ce fait.

En ce tems là, ont nous en aurez fait part. Je répliquay à cela que notre chapitre n'a plus fait d'instance pour en avoir dans la croiance qu'il étoit que tout avoit été consumé dans l'incendie qu'en avoient fait les Huguenots ; ce pourquoy je n'avois pas une commission particulière de notre chapitre à cet effect, mais que j'étois bien persuadé que vous ne désavoueriez pas ma demande.

Je défère, Messieurs, mes sentiments à vos prudentes réflexions et vous prie de peser s'il ne convient pas de profiter des bonnes dispositions qui se rencontrent. *Tentare non nocet*. Je vous prie d'être persuadé que je tâcherais de ménager les esprits qui sont inclinés à nous faire plaisir. Plusieurs des Messieurs qui sont en dignités conviennent de la juste demande que je fais en votre nom ; mais je sens que j'ay besoin d'être épaulé de votre parte pour fléchir tous les esprits d'un chapitre aussi nombreux que celui de Saint-Martin de Tours.

Plusieurs de ces Messieurs m'ont dit qu'ils étoient présentement trop petit nombre pour résoudre sur ma demande et qu'il falloit attendre à ce sujet un chapitre général ; il y en auroit en la saint Martin. Si vous me jugé capable de cette honorable commission, je recevrais avec plaisir vos commandements et je fais état de rester icy en attendant avec empressement votre réponse positive.

Ces Messieurs ses sont réjouis d'apprendre que nous avions lieu d'espérer avoir le Roy et la Reine pour protecteur et protectrice de notre archiconfrérie. Ils sont fort désireux d'avoir une copie autenthifié des lettres de la Cour que Monsieur Dossin, notre très honoré doyen, doit vous avoir rendu à son retour de Paris.

Je ne vous mande pas les cérémonies qui s'observent à notre admission pour la résidence du chœur de l'église. Vous en avez des vieux mémoires dans vos archives qui en détaillent les circonstances. Tout ce que je peu dire présentement en deux mots, c'est que je reçois beaucoup des politesses et d'honneur de la part de ces Messieurs. Ils m'ont fait installer dans leur chœur avec des grandes marques de distinction, c'est à dire qu'ils m'ont fait placer après leurs dignités, quoique je ne dois que diacre.

N.B. Je vous prie, Messieurs, de vous souvenir que lorsque vous ferez encore écrire au noble chapitre de Saint-Martin de Tours de ne plus exprimer le titre de prévôt, comme l'ont fait jusqu'à présent parce qu'ils ne reconnoissent pas des prévôts en chapitre. Il n'y a que les dignités de doyen et de trésorier qui soient reconnues en chapitre. Ces Messieurs souffrent encore qu'on fasse mention du doyen, quoiqu'il ne soit pas capitulaire présentement, n'étant pas chanoine ; c'est qu'ils espèrent que cette dignité seroit rendue à un chanoine après la mort de Monseigneur l'archevêque de Tours qui a été dénommée par le Roy à cette dignité et comme sa Majesté vient de réunir

l'abbatiale de Marmoutier à l'archevêché de Tours, qui est une de plus riche abbayes des Bénédictins de France (cette abbaye a été fondée par saint Martin ; c'est là où il s'étoit formé une cellule dans le roc pour s'y retirer) ainsi l'ont espéré que le Roy dénommerait dans la suite un des membres du chapitre pour posséder la dignité décanale.

Il me reste d'ajouter à cecy que je vous prie d'agréer les assurances des mes plus profonds respects et de mes obéissances et que je me ferais gloire d'être toute ma vie, Messieurs le doyen et chapitre, votre très humble, très obéissant et très devoué serviteur.

A. Le Rond."

3

Lettre d'Albert Lerond aux chanoines de Saint-Martin de Liège⁽⁴⁹⁾

Tours, ce 16 de 9^{ème} 1738

Monsieur et très honoré confrère,

J'ay reçu votre dernière lettre avec un sensible plaisir ; elle m'a été autant plus gratuite, en ce que vous me mandé que le chapitre qui s'est tenu à mon occasion a été unanime à concourir au pieu dessein que je me suis proposé en faveur de notre église.

Je suis charmé d'être autorisé de la part des Messieurs de Saint Martin de Tours à vous mander l'agréable nouvelle, qu'ils ont conclus hier en chapitre à condescendre unanimement aux prières réitérées de notre Compagnie. La demande étoit trop juste et trop vifs pour différer plus longtemps à terminer les gémissements que nous poussons depuis six siècles. Ont admiré les belles expressions latines de votre requête ; j'en ay fait une en françois (qui leurs a été aussi agréable) pour rappeler les époques des nos sollicitations, dans laquelle je me suis servis fort à propos, des circonstances favorables du tems, telle que de la protection royale dont Louys XV a bien voulu favoriser notre église. J'ay joint à cela la copie autenthique de cette déclaration. Je ne vous mande rien présentement des inquiétudes que j'ay souffert la veille de cette décision malgré les circonstances avantageuses dont je me flatois, mais ces inquiétudes ont redoublé mon zèle à revoir les principaux de ces Messieurs et puis j'ay abandonné mon entreprise à Dieu et à saint Martin :

Je suis charmé de pouvoir présentement vous annoncer que nos desirs sont accomplis. *Jam repletus sum gaudio magna*. Je suis bien persuadé que vous y prenez autant part que moy. Le zèle que vous avez eut de solliciter un chapitre spéciale pour se joindre aux prières que je faisais à ce sujet, m'en est un témoignage de plus sensible. Ce pourquoy je vous requiert ainsi que tous nos chers confrères à rendre grâces au Seigneur de l'avantage que nous avons de remporter la palme après tant des combats. Je reconois en mon particulier que le Seigneur a répandu ses bénéfices sur mes pas ; car je ne pouvois pas me flater que mon pèlerinage nous aurez put procurer un si grand avantage. J'en rends toute la gloire à Dieu et à saint Martin. Le Seigneur dispose des cœurs des hommes selon les décrets de sa sainte providence. Je vous avoues que j'ay trouvé d'abord des heureuses dispositions dans l'esprit des principaux de ces Messieurs, mais je ne me glorifie pas de cette réussite, comme provenant de mes sollicitations. Il faut icy adorer la main de Dieu qui opère souvent des grandes choses par les moindres sujets.

Que ne pouvons pas espérer pour la suite des tems ! Ayant le bonheur d'être les dépositaires d'une partie des reliques de saint Martin, notre glorieux et puissant patron, en second lieu d'avoir la gloire de ce que Louys XV aye bien voulu se déclarer le protecteur de notre église. Voilà deux époques des plus favorable pour notre

(49) Liège, Archives paroissiales de Saint-Martin, III C 8.

chapitre, qui doivent nous exciter à rendre grâce au Seigneur *quia fecit nobis magna qui potens est.*

Enfin, Messieurs de la noble et illustre collégiale de Saint-Martin de Tours ont résolu de nous donner une portion de la relique de notre commun patron, comme le gage de ce qu'ils ont de plus précieux par une préférence toute singulière qu'ils ont pour notre église afin de la distinguer autant plus des toutes celles qui leurs sont unis par confraternité afin d'apposer par ce don le sceau d'une union indissoluble entre nos deux églises.

Que pourrions nous faire pour donner particulièrement à ces Messieurs des témoignages des nos reconnaissances pour un don si précieux qu'ils nous font? Ne vous paroît-il pas qu'il conviendrait de les associer à notre archiconfrairie du Saint Sacrement? Je sais que cela ferez plaisir à plusieurs et je ne doute pas qu'il ne serez très agréable à tous si la chose étoit présentée de la part du chapitre.

L'on ferat au premiers jours l'ouverture du reliquaire et la même il sera dressez un procès verbal pour vérifier les reliques et que c'est un dépôt qu'ils nous font. Ces Messieurs les feront insérer dans une boîte d'argent avec un cristal et graver le tems de la donation et y apposer leurs armes. Cette boîte serat faite d'une manière que nous pourrions l'appliquer au reliquaire que j'ay dit que l'on ferez faire pour donner des marques autentique de l'estime que nous ferions d'un dépôt si précieux. Cey est relative, ce me semble, à votre requête. Ainsi il en faut venir à l'exécution afin de pouvoir exposer les dites reliques à la vénération du public. Il faudroit pour cela ordonner un reliquaire en busque d'argent qui représentat un évêque. Celui qu'ils ont est un busque de vermeille d'une grande beauté.

Je laisse à vos soins de solliciter à prendre une résolution à ce sujet, pour que ces Messieurs puissent rendre un témoignage de notre zèle et de l'estime que nous aurons fait de ce gage précieux. Je sais qu'ils sont dans les sentiments de faire une députation vers nous pour l'année prochaine pour donner des marques autant plus sensible de notre confraternité.

Ont à icy grande foy à l'intercession de saint Martin pour la guérison des fièvres malignes et ont en ressentis souvent des puissants secours. Il y a une ancienne confrairie érigée à l'honneur de saint Martin depuis le sixième siècles. Il me paroît qu'il conviendrait que notre chapitre demandâtes d'y être associé pour donner des plus grandes marques de la vénération que nous avons pour ce grand saint. Ils se dit une messe tous les jours au tombeau de saint Martin pour toutes personnes qui sont inscrites.

Je suis avec estime, Monsieur et très honoré confrère, votre très humble et très obéissant serviteur.

A. Le Rond^m

4

Procès verbal de l'ouverture de la chasse de s. Martin

(24 novembre 1738)⁽⁵⁰⁾

L'an mille sept cens et trengt huit, le lundy vingt quatre novembre, le clergé de cette église de Saint Martin de Tours, extraordinairement convoqué, s'est rendu issue de matinnes dans la chapelle de Saint Jean dans les galleries où se tenoient ci devant les assemblées capitulaires, dans lequel lieu est entré le sieur François Aigalon, l'un des quatre marguieris de cette église, revêtu d'une étole tenant entre ses bras la chasse des reliques de saint Martin précédé par deux enfants de chœur tenants des flambeaux allumés; laquelle chasse faite en forme de buste d'argent doré représentant

(50) Liège, Archives de l'État, fonds de la collégiale Saint-Martin, n° 73, fol. 150v-153v. Achille DUPUY, *Histoire de saint Martin, évêque de Tours*, 2^e éd., Tours, 1858, p. 345, cite une phrase de ce procès verbal qu'il a connu sans doute par une copie conservée à Tours.

un évêque, il a déceimment déposé sur l'ancien buffet du chapitre sur lequel on avoit étendu une nappe et posé deux chandeliers d'argent avec des cierges allumés. Apres quoy il a été procédé à l'ouverture de la ditte chasse dans laquelle se sont trouvés trois fragments considérables d'un crâne humain et un fort ancien morceau de drap d'or, ensemble un procès verbal du dixième novembre mille six cent et trengt neuff signé et attesté par les chanoines qui lors vivoient, faisant foy que le chapitre voulant exposer plus honorablement à la vénération des fidels les reliques du corps de saint Martin, ils avoient tirés les dits trois fragments et le dit drap d'or d'une boîte de bois incluse dans le dome de son sépulchre cachetée et scellées des armes du chapitre, avec une inscription contresignée du secrétaire du dit chapitre qui atteste que les dits trois fragments sont des parties du chef du bienheureux saint Martin sauvées des mains des Huguenots lorsqu'ils brûlèrent son corps l'an quinze cent soixante deux et le dit drap d'or être celui qui enveloppoit le dit précieux corps avant qu'il fut brûlé, lesquels faits ils auroient justifier et vérifier par l'inspection des registres capitulaires des tems du dit incendie, ils auroient fait transférer les dites reliques dans la ditte chasse, dans laquelle s'est pareillement trouvé un autre procès verbal faisant foy que le vingt cinquième janvier mille sept cens et vingt sept, il a été séparé une petite portion des dits fragments, qui a été envoyée à feu notre saint père le pape Benoist traise d'heureuse mémoire pour satisfaire la dévotion de ce pieu pontif qui avoit demandé avec beaucoup d'instance de ces précieuses reliques. Lequel procès verbal est aussi attesté par tous les dignitaires prévost, chanoines et autres bénéficiers de cette église lors présents. Lecture faite des dits procès verbaux et l'autenticité des dites reliques deuenment reconnue, après qu'elles ont été révérees par le baiser respectueux de toutes les personnes présentes à la ditte ouverture, Messieurs du chapitre ont crus devoir déferer aux pieux desirs de leurs très chers fils et confrères les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église de Saint-Martin de la ville de Liège qui ont témoigné leur empressement de posséder une portion d'un si précieux trésor tant par la lettre qu'ils ont écrits à ce sujet le dix huitième octobre dernier que par la supplique qu'ils en ont fait faire et présenter en leur nom par Messire Albert Le Rond, chanoine de la ditte église de Saint-Martin de Liège, leur député cy présent, en date du douzième des présents mois et an, à l'effet de quoy il a été présenté à messire Jean Taschereau de Baudry, prêtre, licentié de Sorbonne, conseiller aumônier du roy, trésorier en dignité de cette ditte église de Saint-Martin de Tours, abbé commendataire de l'abbaye royale de Fontaine la Blanche, président à cette assemblée, un petit reliquaire d'argent en forme d'une platte, haut environ de quatre pouces et d'un pouce ou environ d'épaisseur, sommé d'un fleuron de même matière, avec de part et d'autre au milieu une ouverture quarrée oblongue, celle de devant fermée d'un morceau de cristal blanc, au frontispice duquel reliquaire sont gravées les armes du chapitre de cette église, sur l'épaisseur les mots *Particula corporis beati Martini* et d'autour de la ditte ouverture les autres mots *Ecclesia Sancti Martini Turon. ecclesiae Sancti Martini Leod. d. d. 1738.*

Lequel mon dit sieur de Baudry, revêtu d'une étole, at bénis par les prières accoutumées et y a mis solennellement entre plusieurs petits coussins de drap d'or un morceau qu'il at détaché de l'un des trois précieux fragments cy dessus, ensemble un morceau de drap d'or trouvé en la ditte chasse. Apres quoy l'ouverture de derrier du dit reliquaire par laquelle on at introduit les dites reliques ayant été fermée d'une petite pièce de verre blanc par l'orfèvre, mon dit sieur de Baudry at entourré le dit reliquaire d'un ruban verd, qu'il at croisé de plusieurs tours sur les dites ouvertures et en at noué ensemble les deux extrémités, sur lesquelles at esté empreint le petit seau du chapitre de cette église en cire rouge, ainsy qu'en deux autres endroits sur le dit ruban. En quel état le dit reliquaire at été mis et déposé au trésor pour être remis a mon dit sieur Le Rond lors de son départ et être par luy présenté à son chapitre, auquel Messieurs de ce chapitre en font présent pour l'accroissement du culte de leur bienheureux patron et satisfaire la dévotion et les pieux souhaits de leurs dits confrères, les doyen et chapitre de Liège, aux charges par Messieurs de Saint-Martin de Liège de conserver précieusement les dites reliques sans pouvoir les partager avec autres qu'avec Messieurs de ce chapitre en cas que par quelque fâcheux accident ils se trouvaissent priver de celles qui leurs restent. Dont et de tout ce que dessus at été dressé le présent procès verbal par

moy chanoine prébendé et secrétaire du chapitre de la noble et insigne église de Saint Martin de Tours, sousigné et at pareillement été signé par Messieurs les dignitaires, prévost, chanoines prébendés et bénéficiers de cette église et de mon dit sieur Le Rond, chanoine de Liège, député à la dite translation, duquel présent procès verbal ont esté faits deux exemplaires, l'un pour être mis avec les anciens procès verbaux dans une boîte de fer blanc dans la dite chasse et l'autre être remis sellé du sceau de ce chapitre à mon dit sieur Le Rond pour être joint au dit reliquaire.

Ainsy signé à l'original Taschereau de Baudry, trésorier, Taschereau de Linyères, cellerier, Du Champ, camerarius, Nonot, chantré, Willart, chanoine, Laroche, chanoine, Woisin, chanoine, Heber, chanoine, Courtemblay, prévôt de Vallier, N. Thomas, chanoine, Doujon, chanoine, Dubouché, chanoine, A. Quirit de Vauriche, prévôt de La Varenne, Dorion, chanoine, Hubert, chanoine, Chalopin, chanoine, Gaultier, chanoine, Dauphin, chanoine, D. Tourtay, chanoine, A. Chaynet, chanoine, Archambault, chanoine, de Monrainville, chanoine, Dunoyer, chanoine, Prone (?), Persneau, chanoine, Cl. Aug. Tardif, chanoine, Hubert, chanoine, F. Ch. Barat, chanoine, Le Bouracher, chanoine, Goullard, chanoine, Gitton, chanoine, Morivet, canonicus semiprebendarius, Cormery, presbyter, Neufville, de Sallair, vicaire, Dessalair, vicaire, Seree, presbyter, Chevetier, Colvée, puis aussy signé A. Le Rond, chanoine de Saint-Martin de Liège, et plus bas Gaultier, chanoine, secrétaire du chapitre⁽⁵¹⁾.

5

Renouvellement de la confraternité entre les églises de Saint-Martin de Tours et de Saint-Martin de Liège (1200)⁽⁵²⁾

CIROGRAPHUM

Theobaldus decanus, Petrus thesaurarius totumque capitulum ecclesie beati Martini Turonensis dilectis in Christo fratribus Lieberto preposito, Ewarldo decano totique capitulo beati Martini in Leodio, salutem et fraterne karitatis vinculum indissolubile. Accedentes ad ecclesiam nostram Ewardus decanus et Henricus cantor cum quibusdam aliis ecclesie vestre canonicis prudenter et eleganter nobis proposuerunt antiquam utriusque ecclesie fraternitatem a tempore Euraclii, condam Leodicensis episcopi, ab incurabili morbo qui lupus dicitur per gratiam Dei et merita beati Martini in ecclesia nostra Turonensi sanati et tunc in canonicum recepti astrictam fuisse et confirmatam. Fuit etiam a Deo et beato Martino ordinatum ut omnes successores predicti episcopi nostri essent in perpetuum canonici. Predictus vero episcopus beneficii a Deo per merita beati Martini sibi collati non inmemor basilicam in honore ejusdem confessoris in urbe Leodicensi construxit quam dotavit nobiliter et dicavit et canonicos triginta nostri ordinis ad serviendum Deo et beato Martino in eadem ecclesia collocavit. Postmodum per revelationem Dei et beati Martini ab ecclesia nostra petit quod fraternitas inter utramque ecclesiam fieret indissolubilis que per Dei misericordiam usque in presens viguit, quam gloriosam fraternitatem timentes ne per negligentiam et incuriam dissolveretur petierunt innovari, adhicientes quod singulis annis in festo beate Barbare virginis fieret memoria generalis pro fratribus vestris defunctis in ecclesia nostra et pro nostris in vestra. Sane si fratres vestri aliquando ad

(51) Cette liste des chanoines de Saint-Martin de Tours peut être rapprochée d'une autre liste datée du 3 août 1750 (voir n. 35). Treize noms sont communs à ces deux listes : Taschereau de Baudry, Duchamp, Nonot, Heber, Dorion, Hubert, Dauphin, Archambault, Pesneau, Tardif, Le Bouracher, Seree, Fl. Gaultier. Ajoutons que Willart est sans doute Jean-Baptiste Willart de Grécourt (1683-1743) (Voir Luc BOISNARD, *Dictionnaire des anciennes familles de Touraine*, Mayenne, 1992, p. 425). Courtemblay, prévôt de Vallier, est Pierre Salmon de Courtemblay, prévôt de Vallières (Arch. dép. d'Indre-et-Loire, G 403 et LA CHENAYE-DESBOIS et BADIÉ, *Dictionnaire de la noblesse*, 3^e éd., t. 18, Paris, 1873, col. 236).

(52) Liège, Archives de l'État, chartrier de Saint-Martin, n° 12. Voir n. 7.

ecclesiam nostram causa visitationis cum testimonio litterarum vestrarum accederent reciperentur in choro nostro et prebendam cotidianam acciperent. Quod si fratres nostros ad ecclesiam vestram cum testimonio litterarum nostrarum contingeret accedere honorabiliter reciperentur et in choro vestro, sicut hactenus obtentum est, locum supremum obtinerent. Additum etiam fuit quod de septennio in septennium nostram ecclesiam visitarent. Postulaverunt etiam de reliquiis egregii confessoris nostri ecclesie vestre concedi, sed quoniam de corpore ejus nichil unquam exceptum fuit, in memoriam mutue karitatis ecclesie vestre unguem digiti beati Briccii confessoris, successoris beati Martini, et de sepulcro beati Martini vobis transmisimus et omnia prout postulata sunt benigno animo et unanimi voluntate ad laudem Dei et honorem beati Martini concessimus et sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno Domini M CC.